

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 DÉCEMBRE 2007 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(15)

Présidence : Mme Catherine Nusbaumer

Présent(e)s : 73 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusé(e)s : M. Marcel Aebischer
M. Laurent Bronchi
Mme Christiane Chappuis
Mme Anita Cotting-Bise
M. Laurent Moschini
M. Dimitri Sudan
M. François Weissbaum
Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville

Absent : -

Scrutateurs/trices : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 18 décembre 2007

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général, ainsi que le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Elle constate que la convocation du 21 novembre 2007, ainsi que le correctif du 23 novembre 2007, contenant l'ordre du jour commun des séances de hier et de ce jour, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires (cf. procès-verbal n° 14, pp. 226-231). Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications de la Présidente

Résultat du vote concernant la proposition de la Commission financière de reporter l'indexation des salaires du personnel au 1^{er} juillet 2008

La Présidente rappelle à ses collègues que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

La Présidente donne, conformément à l'article 26 RCG, la parole à M. le Syndic qui s'exprimera au nom du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

"Il m'appartient, en fonction de faits particulièrement graves, de signaler au Bureau et au Conseil général, une irrégularité liée aux résultats du vote de hier soir concernant le report de l'indexation des traitements du personnel. Quels sont les faits ?

Lors de ce vote, 77 membres du Conseil général étaient présents. Ce fait nous a été confirmé par le Secrétaire du Conseil général. Quant au résultat du scrutin, qui nous a également été confirmé, il a été de 39 voix en faveur de la proposition de la Commission financière de report de l'indexation au 1^{er} juillet 2008 et de 38 voix en faveur de la proposition du Conseil communal d'indexation au 1^{er} janvier 2008. Cela signifie, ou cela pourrait signifier, que tous les membres du Conseil général ont voté et qu'il n'y a pas eu d'abstention.

Toutefois, selon divers témoignages concordant et dont l'intervenant a reçu une confirmation, deux conseillers généraux se sont abstenus lors du vote. En conséquence, si ces deux abstentions avaient été prises en considération, le résultat du vote eût été changé. Je prie le Bureau de constater l'irrégularité du résultat de ce vote et en conséquence de constater également que la décision prise alors est annulable. Je demande aussi au Bureau de prendre toutes les dispositions pour corriger au mieux cette irrégularité."

La Présidente entend bien que M. le Syndic conteste le résultat de ce vote. "Conformément à l'article 45, alinéa 5 RCG, qui stipule que 'en cas de contestation du résultat d'un vote, le Bureau décide sur la répétition du vote.' Je vais réunir le Bureau, y compris les chefs de groupe. La séance est suspendue. Je prie toutes les personnes qui se sont abstenues lors de ce scrutin de rester dans la salle afin que nous puissions les auditionner."

La séance est interrompue. Il est 19.40 heures.

Séance du 18 décembre 2007

Communications de la Présidente (suite)

Reprise de la séance

La séance reprend à 19.55 heures.

La Présidente informe ses collègues qu'après délibérations, le Bureau a décidé de renoncer à faire répéter ce vote, en raison notamment du principe de l'immédiateté de la contestation du résultat d'un scrutin. Il considère, en effet, que la séance de ce soir est bien distincte de celle de hier et qu'il y a ainsi deux séances. Il appartient, dès lors, à qui en a la qualification, de recourir contre le résultat de ce vote, s'il le souhaite.

ooo

6. Examen du budget de fonctionnement 2008

a. de la Commune (suite)

II. FINANCES

Pas d'observations. Adopté.

III. ECOLES

Le point ci-après donne lieu à discussion :

320.318.10 Transport des élèves

M. Pius Odermatt (PS) propose d'augmenter de 15'000 francs la présente rubrique afin de financer un poste de coordinateur de "pédibus", dont le taux d'activité sera d'environ 15%. Qu'est-ce que "Pédibus" ? Le "Pédibus" est un bus pédestre qui a pour objectif d'assurer la sécurité des enfants de cinq à neuf ans sur le chemin de l'école. Dans ce système, les enfants empruntent un itinéraire déterminé et sont ramassés à des arrêts fixes. Ces enfants sont accompagnés par des parents d'élèves qui s'engagent à titre bénévole.

Je rappelle que dans le cadre de l'Agenda 21, le Conseil général s'était engagé à créer un poste équivalant à 15 ou 20 % d'un plein temps pour assurer la mise en place de nouvelles lignes de "pédibus" et pour assurer la coordination entre les parents intéressés. Malheureusement, cette promesse n'a toujours pas été tenue. Cette initiative du "pédibus" bénéficie aussi du soutien d'associations de parents d'élèves. Elle mérite de recevoir tout notre appui.

En outre, elle ne requiert l'engagement que de ressources financières modestes, puisqu'elle repose essentiellement sur l'initiative privée et le bénévolat. C'est pourquoi, je propose que les dépenses pour le transport des élèves soient augmentées de 15'000 francs et que la présente rubrique soit portée à **53'000 francs**. Comme compensation, je propose de réduire du même montant la rubrique 550.316.00 : "Locations photocopieurs (de l'Economat)", qui est en forte hausse par rapport aux comptes 2006.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

En conclusion, je rappelle que cette mesure a un impact positif sur la sécurité des enfants, mais aussi sur leur santé. Cette mesure aura aussi des incidences positives en terme de réduction du trafic aux abords des écoles.

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

"Comme vous le savez, l'orthodoxie financière me tient à cœur. On pourrait éventuellement discuter du poste de compensation choisi, mais il faut bien constater que la rubrique des locations de photocopieurs est en forte progression tant par rapport aux comptes 2006 qu'au budget 2007. Pourquoi vais-je soutenir la proposition de M. P. Odermatt ? Simplement, parce que j'assiste quotidiennement au va-et-vient des voitures conduites par des mamans qui amènent leurs enfants à l'école. On voit ce défilé dans tous les quartiers. Ce n'est pas ainsi que l'on incite les enfants à se comporter de manière respectueuse de l'environnement. On ne s'inscrit pas non plus dans une logique de promotion de la santé. L'initiative "Pédibus" va dans le bon sens."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) apporte lui aussi son vif soutien personnel à cette proposition. Il est exact que le Conseil communal s'était engagé, parmi les projets retenus par l'Agenda 21, à mettre en place le "pédibus". Sauf erreur, ce projet avait même été inscrit en priorité une. Sauf erreur, toujours, ce projet aurait dû être réalisé avant la fin de 2005. C'est une indication qu'on pourrait retrouver dans le document final de l'Agenda 21. Nous sommes à la fin de 2007 : ce projet n'est toujours pas mis sur pied. J'aimerais souligner qu'il est absolument primordial que les enfants se rendent à l'école à pied, qu'ils prennent déjà de bonnes habitudes. La réduction du trafic aux abords des écoles sera un facteur fondamental de sécurité pour les enfants. Nous nous trouvons actuellement dans une spirale et dans un véritable cercle vicieux. Les parents conduisent leurs enfants en voiture à l'école, parce qu'ils craignent pour la sécurité de leurs propres enfants. De ce fait, ces parents provoquent du trafic qui est à l'origine des problèmes de sécurité aux abords des écoles.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de soutenir cette proposition qui est modeste, mais qui aura peut-être également pour effet d'éviter la mise en place physique de modération de trafic.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime également à titre personnel. *"En tant qu'ancienne mère de deux enfants qui se sont rendus tous les jours à pied à l'école du Bourg, je soutiens cette proposition. En effet, elle va vraiment dans le bon sens. Nos enfants doivent marcher pour aller à l'école et non pas y être amenés en voiture. On évitera ainsi du trafic inutile, des accidents. En outre, cela leur fait le plus grand bien que de marcher dix minutes ou un quart d'heure, sans parler des souvenirs fantastiques qui leur resteront plus tard de leur chemin des écoliers. C'est quelque chose que de nombreux enfants ne connaissent plus, parce que les parents sont stressés et qu'ils viennent vite les chercher à l'école, sans laisser à leurs enfants le temps de vivre à leur rythme. Ce sont les raisons pour lesquelles je soutiens cette proposition."*

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) soutient également totalement cet amendement.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

M. Pierre Marchioni (UDC) remarque qu'en tant qu'enfant et adolescent, il a fait tous les jours à pied le chemin du Palatinat à l'école du Bourg, puis au collège Saint-Michel et même plus tard jusqu'à l'Université. Ce petit exercice m'a permis de garder une ligne qui n'est peut-être plus tout à fait brillante, mais quand même... (Rires). Je voterai cette proposition.

M. Philippe Vorlet (PDC) s'exprime lui aussi en faveur de l'octroi de ce crédit au "Pédibus". Grâce à ce système de "Pédibus", on évitera que des mères ou des pères d'élèves ne conduisent en automobile leurs enfants à l'école. On diminuera ainsi le nombre de manœuvres de véhicules aux abords des écoles et on y accroîtra la sécurité.

La Présidente constate que le nombre d'interventions se multiplie. *"Je me permets simplement de vous rappeler que nous devons, ou plus exactement que nous avons intérêt à achever ce soir l'examen du budget. Si tel ne devait pas être le cas, il faudrait alors – compte tenu du délai légal minimal de convocation de dix jours – siéger autour des 28 à 30 décembre. Je pense que personne ne le souhaite. Merci de limiter vos interventions à l'essentiel."*

M. Laurent Thévoz (Verts) souhaite émettre une seule remarque au sujet de cette proposition à laquelle nous sommes favorables. Cette observation concerne la relation entre le processus d'Agenda 21 et le Conseil général. Vous vous rappelez qu'il y a eu tout un débat pour savoir si, en tant que conseillers généraux, nous pourrions faire partie du comité de pilotage de l'Agenda 21. On nous a finalement répondu négativement. C'est un bon exemple qui montre comment, lorsqu'un projet de cet Agenda 21 ne parvient pas à se concrétiser grâce à la dynamique propre de ce processus, nous, conseillers généraux, pouvons prendre le relais et favoriser ces projets souhaités par la population.

M. Rainer Weibel (Verts) aimerait compléter, sur le fond, cette proposition. *"J'invite les enseignants à se rendre à pied et non pas en véhicule à l'école et à participer ainsi à cette opération."* (Applaudissement)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise que le Conseil communal s'oppose à cette proposition. *"Voici pour quelles raisons. La Ville de Fribourg paie 400'000 francs par année au pot commun cantonal pour les transports scolaires, alors qu'elle n'a droit à aucune participation de ce pot commun pour des transports scolaires. Lorsque des élèves doivent être déplacés pour des raisons pédagogiques, ou dans des classes spéciales, la Commune doit prendre les frais entièrement à sa charge."*

Ensuite, la responsabilité de la conduite de la maison à l'école relève des parents et des parents uniquement. Ceux-ci ont la possibilité de s'organiser en mettant sur pied eux-mêmes un 'Pédibus'. Certes, la Commune met à disposition des arrêts, mais il n'est pas du ressort de la collectivité publique d'amener les enfants du domicile à l'école.

Vous avez la mémoire courte, Mmes et MM. Hier soir, vous gifliez le Conseil communal, disant que nous devons faire des économies. Ce soir, vous venez nous demander la création d'un poste de coordinateur, tâche qui ne ressortit pas à la mission de la Commune. Quant aux enseignants, ils ne leur appartient pas non plus de conduire les enfants à l'école. Les maîtres ont un devoir de surveillance : dix minutes avant et dix minutes

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

après les cours. Il ne faut pas mélanger les pinceaux. La répartition des tâches est ce qu'elle est. On peut certes le déplorer.

Je pense aussi que la mise sur pied du 'Pédibus' n'empêchera pas les parents fous de bagnole de presque écraser les enfants de leurs voisins pour aller récupérer les leurs. Ce constat est confirmé dans d'autres villes. En revanche, il est parfaitement vrai que d'aller à l'école à pied n'a que du bon pour la santé."

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, apporte un complément de réponse au sujet de la rubrique 550.316.00 : "Locations de photocopieurs" qui serait utilisée pour la compensation. Globalement, les charges de l'Economat sont identiques entre le budget 2007 et le budget 2008. La plupart des rubriques sont même en diminution d'une année à l'autre. Si la rubrique en question connaît une augmentation, c'est parce qu'il y a des raisons objectives. J'ai sous les yeux le détail des postes et sous-postes de la rubrique, mais je vous en fais grâce. Je rappelle que figurent sous cette rubrique les dépenses pour la centrale d'impression qui connaît un développement. Les frais pour cette centrale d'impression sous la présente rubrique sont relativement élevés, parce qu'on prend en compte la location d'appareils, les frais de copies et de matériel. En contrepartie, cette centrale d'impression a permis à la Ville de réaliser des économies non négligeables.

Pour ces motifs, dans la mesure où le budget a été établi sérieusement, je vous prie de rejeter cette proposition.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, croit se souvenir que la Commune est liée avec une société qui lui loue les photocopieuses dont elle a besoin. Je me demande si la signature de la Ville pourrait être honorée, si on se mettait subitement à dénoncer un contrat. J'ai en main un document, remis à la Commission financière, et qui donne le détail de la rubrique 550.316.00 : "Locations de photocopieurs", à savoir :

<u>Photocopieurs (Copy-service)</u>	<u>Frs</u>
- Copieurs des écoles primaires	50'000,--
- Copieurs des services	45'000,--
- <u>Centrale d'impression</u>	
- Production Océ noir-blanc + couleur	102'000,--
- Copies supplém. noir-blanc + couleur	18'000,--
- Presse Heidelberg (Leasing 60 mois)	24'476,--
- <u>Contentieux</u> : imprimante Ricoh 2032	3'300,--
- <u>Circulation</u> : imprimante Ricoh CL7300	7'150,--
- <u>Edilité</u> : imprimante Ricoh CL7300	7'550,--
	257'476,--

Quand on lit cette énumération, on se dit qu'on risque de perturber le fonctionnement de ces services, si on ne laisse pas le montant prévu par le Conseil communal. La Commission financière n'a pas été saisie de cette proposition, mais je suppose que, dans le cas présent, elle est plutôt encline à soutenir la proposition du Conseil communal.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de M. Pius Odermatt de créer un poste de coordinateur de "pédibus" pour un montant de 15'000 francs l'emporte par 48 voix contre 15.

Dès lors, la rubrique 320.318.10 : "Transports des élèves" est portée à **53'000 francs**, tandis que la rubrique 520.316.00 : "Locations de photocopieurs" est ramenée à **242'476 francs**. (Applaudissements)

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

La rubrique ci-après donne lieu à discussion :

400.318.10 Fête nationale

Feu d'artifice

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève que cette dernière a décidé, par 6 voix contre 3, de supprimer totalement les 13'000 francs destinés au feu d'artifice. La Fête nationale peut être célébrée par le feu de bois, tandis qu'un feu d'artifice n'est pas absolument indispensable. Les "feux" oratoires s'ajoutent du reste au feu de bois. En cette année 2007, il y a eu deux feux d'artifice, l'un pour le 1^{er} août et l'autre dans le cadre des festivités du 850^e anniversaire de la cité. Il est déjà arrivé, certaines années, que le feu d'artifice du 1^{er} août soit supprimé pour des raisons de sécheresse. Comme la Commission financière est à la recherche d'économies, elle vous propose de supprimer la part de la présente rubrique qui concerne le feu d'artifice. En fonction des détails de la rubrique, nous constatons que 13'000 francs concernent les éléments pyrotechniques. Voilà la justification de la proposition de la Commission financière.

M. Philippe Wandeler (PCSO) trouve un peu pingre la proposition de la Commission financière. Nombre de personnes n'ont pas l'occasion de partir en vacances durant l'été et doivent rester à Fribourg. Pour ces gens et pour d'autres concitoyens, c'est donc un plaisir que d'assister à un feu d'artifice. Je soutiens la proposition du Conseil communal de s'en tenir à la pratique traditionnelle. Certes, ce n'est peut-être pas la manière la plus rationnelle d'utiliser les deniers publics, mais ce feu d'artifice est un moment important pour les personnes qui restent à Fribourg durant l'été. Ce feu contribue à l'attractivité de la cérémonie du 1^{er} août. Je vous invite à préserver cette rubrique.

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"Si la majorité du groupe UDC soutient la proposition de la Commission financière, nous invitons vivement le Conseil communal à trouver un ou des mécènes pour assurer l'illumination de la Fête nationale. Il semble en effet que l'Exécutif en trouve pour d'autres occasions plus pénibles que celle-ci. Nous partons du principe que les conseillers généraux de tous bords appuieront le Conseil communal dans ses recherches."

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

M. Pierre-Alain Rolle (PS) s'exprime comme suit :

"Franchement, je trouve cette proposition très regrettable. Je ne suis pas UDC, on le sait, mais malgré tout j'aime bien fêter le 1^{er} août. Je m'amuse beaucoup. Il suffit de se promener ce soir-là à travers notre pays pour constater qu'il y a des feux d'artifice un peu partout. Il y a notamment des feux magnifiques sur le lac, à Neuchâtel ou à Bienne, qui doivent coûter trois fois le prix du feu de Fribourg. Il y a des personnes qui font 100 km pour aller voir le feu d'artifice tiré sur le lac de Bienne. C'est une manière agréable de se divertir et de fêter. Hier, notre collègue des 'Verts' parlait de l'accueil pingre en Suisse. Je trouve dommage de taper encore sur ce clou-là."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Vous connaissez tous mon attachement aux célébrations. Je l'ai démontré avec la défense des festivités du 850^e anniversaire de Fribourg. Je trouve la proposition de la Commission financière de supprimer purement et simplement le feu d'artifice particulièrement sèche et manquant singulièrement d'élégance et d'imagination. S'il fallait vraiment économiser ces 13'000 francs, je ne regretterais pas l'odeur de la poudre, mais pour lancer aussi une action un peu symbolique en faveur de notre environnement, je proposerais d'éteindre ce soir-là toutes les lumières publiques, y compris celles des monuments pendant une bonne demi-heure – mais une heure serait préférable parce qu'on la verrait sur les compteurs d'électricité de la Commune – puisque notre éclairage public est plus gourmand qu'ailleurs. En compensation, je suggère que dans chaque quartier, par le biais des associations de quartier, on organise des cortèges aux flambeaux. Je laisse le soin à l'Exécutif de choisir le lieu où il se réunirait pour la fête commune. Cette manière de faire pourrait contribuer à économiser quelque argent et à lutter contre la pollution lumineuse, sans ôter le côté festif de notre Fête nationale."

Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (PDC) soutient la proposition de la Commission financière, pour des raisons d'économies, mais aussi pour d'autres motifs. *"Je ne suis pas d'accord avec la proposition de M. G. Bourgarel. Ma maison est située juste au-dessus du lieu où est tiré le feu d'artifice."*

(Une voix : "Et voilà !")

Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (PDC) poursuit :

"Non, mais ce feu d'artifice provoque une pollution très considérable et des fumées toxiques, sans parler du grand danger d'incendie. Je sais que les pompiers sont sur pied de guerre. Nombre de maisons du quartier ont encore des cours intérieures couvertes de tavillons. Le risque d'incendie est très grand. En outre, une foule d'oiseaux nichent sur les rives de la Sarine et sont totalement incommodés par ce feu d'artifice. Quant à moi, je serais tout à fait satisfaite qu'on tire ce feu d'artifice au Guintzet ou au Schoenberg et non pas toujours en vieille ville." (Rires)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, s'exprime dans le même sens que M. P.-A. Rolle. *"C'est rare, mais ça arrive quand même."*

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

(M. Pierre-Alain Rolle (PS) de s'écrier :

"Je note !")

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, poursuit :

"Je suis fort surpris de ce qu'on entend et de ce qu'on voit. L'UDC combat la Fête nationale et le parti socialiste la défend. Comme quoi, tout arrive. J'ai bien entendu les diverses remarques émises, comme l'idée du parrainage. A M. Rolle, je précise qu'avec son estimation d'un coût triple pour les feux des autres villes, il n'est pas la cible. Les feux d'artifice tirés dans d'autres villes sont dix fois plus chers que chez nous, voire même plus.

La suggestion de M. G. Bourgarel peut paraître séduisante, mais comme a pu le voir la Commission financière en lisant la rubrique détaillée, l'extinction partielle de l'éclairage public pendant le feu d'artifice coûte quelques centaines de francs. Une extinction totale coûterait sans doute plusieurs milliers de francs, non seulement en termes de consommation d'électricité, mais à cause de la présence des collaborateurs du Groupe E qui devraient être sur le terrain un jour férié pour tourner le bouton.

Quant aux arguments du Conseil communal pour maintenir le crédit demandé, ce sont évidemment ceux qui viennent d'être développés par certains orateurs. Mais il est aussi essentiel de souligner que les dépenses pour le feu d'artifice ne sont que la partie visible sinon de l'iceberg, du moins de la fête dans le budget communal. En fait, le gros travail de mise sur pied de la Fête nationale est avant tout le fait de l'Association des intérêts du quartier de la Neuveville et d'autres sociétés locales qui mettent tout en œuvre pour que cette fête en soit vraiment une sur la place des Grandes-Rames.

A noter qu'outre les services de la Police locale et de l'Edilité, on compte sur d'autres intervenants extérieurs, comme les Samaritains, le Groupe E, qui contribuent à la réussite de cette fête.

Pour nous, supprimer le crédit destiné à l'achat du feu d'artifice porterait non seulement atteinte à la partie visuelle de la fête, mais aussi à la motivation des organisateurs bénévoles qui en assument la plus grande partie et qui sont les véritables promoteurs de cette fête populaire si appréciée, comme l'a rappelé M. P. Wandeler. En conséquence, au nom du Conseil communal, je vous prie de maintenir ce montant de 13'000 francs pour l'achat du feu d'artifice de la Fête nationale."

M. Gilles Bourgarel (Verts) constate une contradiction évidente dans la réponse qui vient d'être faite. D'un côté, on affirme que de demander au Groupe E de tourner un bouton coûterait à la Commune. De l'autre, on nous dit que le même Groupe E contribue à l'organisation de cette fête. *"Je ne comprends plus et j'en conclus que le Groupe E pourrait continuer de contribuer à cette fête, simplement en tournant un bouton."*

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, se doit d'apporter une petite correction pour éviter un malentendu. *"Quand je dis que le Groupe E contribue à cette fête, je veux dire que des collaborateurs de cette compagnie sont présents, mais cela ne*

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

signifie pas qu'ils travaillent gratuitement pour cette fête. Quant aux Samaritains, ils contribuent aussi à la réussite de la fête, mais ils ont droit à une très modeste compensation financière. Je pourrais ajouter d'autres participants, indemnisés ou non, comme les corps de musique qui ne reçoivent certes pas d'indemnités, mais à qui on paie une boisson. Le Groupe E ne participe pas financièrement à l'organisation de la fête du 1^{er} août."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Les débats sur cet objet ont déjà dépassé en longueur un discours normal du 1^{er} août. Ayons malgré tout le sens du relatif. Il s'agit ici d'une dépense de 13'000 francs. Je ne suis pas favorable à l'extinction totale des lumières publiques. La ville serait alors un peu lugubre. J'imagine qu'il y aurait des risques en matière de sécurité. La fête du 1^{er} août date de 1891, soit 600 ans après la fondation de la Confédération. Le parti socialiste suisse a été créé en 1888 et l'UDC en 1919. La partie gauche de la salle était déjà présente à la première fête du 1^{er} août. Quant à la partie la plus à droite, elle n'y est venue que trente ans plus tard."

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de ramener de 14'000 à 1'000 francs la présente rubrique en supprimant le montant destiné à l'achat du feu d'artifice l'emporte par 36 voix contre 26.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

Pas d'observations. Adopté.

VI. BATIMENTS ET AMENAGEMENT

La rubrique ci-après donne lieu à discussion :

Rapport de la Commission financière

611.314.00 Entretien par des tiers (de bâtiments administratifs)

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Sous cette rubrique, figure un crédit de 40'000 francs pour la réfection de l'escalier d'accès au bâtiment de l'Edilité à la rue Joseph-Piller 7. Certains membres – et la Commission financière partage ce sentiment – estiment que cette réfection pourrait aisément être reportée d'une année."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, constate qu'il n'y a pas de proposition formelle de diminution de la présente rubrique. "Je rappelle que cette rubrique, qui est une position 314, est déjà touchée par la décision que vous avez prise hier soir. J'ajoute que cette réfection du mur de cet escalier a déjà été reportée à l'interne depuis plusieurs années. Si vous regardez l'état de ce mur, vous constaterez que le crépi s'écaille, qu'on y voit de nombreuses fissures et que l'eau s'infiltre par ces fissures. La réfection de ce mur est urgente. Il semble malgré tout que l'entrée du bâtiment où siège l'administration du service des Constructions et des Bâtiments devrait être à peu près présentable."

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VII. INFORMATIQUE

La rubrique ci-après donne lieu à discussion.

700.490.15 Informatique - Imputations

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle que sous le chapitre budgétaire de l'Informatique, la Commission financière propose une diminution du crédit destiné à l'Informatique de 100'000 francs. *"Nous sommes d'avis que les achats peuvent être ralentis. Nous estimons qu'il est possible d'économiser quelque 100'000 francs, notamment grâce à un report ou à un ralentissement du renouvellement du parc de PC. Hier, on a fait état d'une contradiction entre le point de vue de la commission de l'Informatique et l'avis de la Commission financière. Il est évident que la commission de l'Informatique analyse le budget de l'Informatique et les rubriques d'acquisition sous l'angle de l'informatique, tandis que la Commission financière le fait, comme l'indique son nom, sous l'angle financier. C'est la raison pour laquelle il peut y avoir une contradiction entre les prises de position des deux commissions."*

Rapport de la commission de l'Informatique

M. Jean-Pierre Largo, Président de la commission de l'Informatique, fait la déclaration ci-après :

"Lors de sa séance du 4 décembre 2007, la commission de l'Informatique a attentivement étudié le budget 2008 du service de l'Informatique. Par souci d'économies et suite également à une proposition de l'un des membres de réduire de 3 % les dépenses prévues, nous avons passé toutes les rubriques au peigne fin. La seule rubrique qui, à nos yeux, aurait pu entrer en ligne de compte pour une diminution des frais est celle concernant le remplacement du parc informatique. Nous avons envisagé de reporter le remplacement d'un cinquième de ce parc."

Les explications données par M. le Syndic et par le chef du service de l'Informatique nous ont convaincus de surseoir à cette idée. En effet, reporter le remplacement du cinquième du parc informatique – opération qui a déjà été échelonnée sur cinq ans – par souci d'économies pour des machines dont certaines ont déjà plus de six ans, reviendrait en fait à augmenter le poste budgétaire dévolu à la maintenance du parc informatique. Investir dans du matériel informatique désuet n'est certainement pas la meilleure des façons de faire des économies et ne permettrait surtout pas aux employés communaux de travailler avec des instruments efficaces.

Des économies sont certes nécessaires, mais attention, il ne faut pas générer inutilement d'autres dépenses et frais consécutifs à des pannes, à des pertes de temps ou à de la maintenance. De tels coûts ne sont aujourd'hui pas chiffrables.

L'informatique est indispensable au fonctionnement efficace de l'administration. Le service est également responsable du parc informatique des Services industriels et de celui de la Bourgeoisie. Le coût des travaux effectués pour ces deux entités leur est, à juste titre, imputé. Il est dès lors imprudent d'éventuellement négliger ces deux clients importants.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

C'est par 6 voix sans opposition, mais une abstention, que la commission de l'Informatique vous recommande d'accepter la proposition du Conseil communal. Quant au préavis de la Commission financière, qui précise : 'Les dépenses pour l'informatique, imputées aux autres services seront réduites de 100'000 francs notamment grâce à un report ou à un ralentissement du renouvellement du parc de PC.', il m'a été communiqué par courriel vendredi 14 décembre 2007. J'ai tenté d'organiser, au pied levé, une séance extraordinaire de la commission de l'Informatique lundi 17 décembre 2007, avant la séance du Conseil général. Le délai extrêmement court ne nous a pas permis de discuter, de manière approfondie, de cette nouvelle situation et de trouver le quorum nécessaire à la prise de décision. Indépendamment de cet état de faits, je suis d'avis, en tant que membre du Conseil général, que le Conseil communal doit trouver le montant de 900'000 francs d'économies demandé par la Commission financière."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Directeur de l'Informatique, remercie tant le Président de la Commission financière que celui de la commission de l'Informatique, d'avoir présenté leurs points de vues. "Il est évident que je vous prie de vous opposer à la proposition de la Commission financière. Voici pourquoi. Il s'agit de raisons tant d'organisation informatique que de raisons financières. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, dans de nombreux services des mesures d'économies ont été prises qui se traduisent notamment par une stagnation quasi permanente de l'effectif du personnel communal. Cette stabilisation du nombre de nos collaborateurs s'explique aussi par l'amélioration remarquable de leur productivité. L'un des facteurs de cette amélioration est évidemment lié au développement des prestations offertes par le service de l'Informatique qui donne entière satisfaction. Il faut être conscient que le service de l'Informatique est un service au service des autres services. Pénaliser le fonctionnement du service de l'Informatique par une réduction de sa dotation budgétaire d'une somme aussi élevée, ce serait pénaliser l'ensemble de l'administration communale.

La deuxième raison est financière. Il y a trois ans, nous nous trouvions devant l'obligation de renouveler l'ensemble de notre parc informatique de quelque 350 machines. Nous avions à ce moment-là la possibilité de vous soumettre une demande de crédit d'investissement pour opérer ce remplacement en une fois. Comme nous savons que le matériel informatique est amorti en gros sur une période de cinq à six ans, nous avons opté, d'entente avec la Commission financière et la commission de l'Informatique à l'époque, de procéder par le biais du budget de fonctionnement, à raison du renouvellement d'un cinquième du parc par exercice. Pour 2008, nous en sommes à la quatrième de ces cinq étapes. Si l'on prend en considération la nécessité de remplacer certains appareils et de celle d'équiper de nouveaux postes, nous arrivons ainsi à une dépense pour l'année prochaine de 100'000 francs. En suivant cette procédure de renouvellement par étapes, ce n'est qu'en 2009 que l'ensemble du parc sera renouvelé. En d'autres termes, à l'heure actuelle, les deux cinquièmes des postes restants sont encore équipés d'ordinateurs achetés il y a six, sept, voire même huit ans. Ces vieilles machines posent des problèmes de fonctionnement, d'entretien, qui se traduisent par des frais supplémentaires. C'est d'autant plus vrai que compte tenu de l'évolution technique des ordinateurs, nous constatons une réduction des coûts de maintenance et d'entretien pour les appareils les plus récents. Cela démontre que l'option choisie de procéder par étapes s'avère beaucoup plus avantageuse financièrement que si l'on avait opté pour un remplacement en une seule fois de tout le parc informatique.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

La Commission financière affirme vouloir ralentir le remplacement des anciens appareils, mais en fait, elle stoppe tout renouvellement du parc pendant une année et prive ainsi les deux cinquièmes de notre parc informatique d'un rajeunissement absolument indispensable à son bon fonctionnement. Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser cette proposition. Pour terminer, je précise que lorsque le renouvellement sera achevé – j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer à la commission de l'Informatique – il sera tout à fait possible de ne pas recommencer le cycle de remplacement pendant une année, voire même deux ans, c'est-à-dire après 2009. En revanche, ce n'est pas le moment de proposer aujourd'hui l'arrêt de ce remplacement. Je vous prie de rejeter la proposition de la Commission financière."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, a la désagréable mission de devoir maintenir la proposition de la Commission financière.

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de réduire de 100'000 francs la présente rubrique et de la ramener ainsi à 2'030'818 francs, l'emporte par 32 voix contre 29.

VIII. CULTURE ET TOURISME

Les rubriques ci-après donnent lieu à discussion.

820.311.00 Achat d'œuvres d'art

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

"Nous sommes d'avis qu'un crédit budgétaire de 15'000 francs pour l'acquisition d'œuvres d'art sur un total de dépenses de plus de 200 millions de francs n'est pas excessif. La dimension culturelle de cette rubrique n'échappe sans doute à personne. Dans le cas particulier, la Commission financière a été quelque peu intriguée par la lecture du compte rendu d'une réunion qui s'est tenue dans le quartier de Pérolles au sujet du projet de réalisation de cette fontaine dans les Jardins de Pérolles. Ce projet a fait l'objet d'une présentation par Mme M. Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, ainsi que par M. L. Thévoz, Conseiller général, et M. M. Baumer, chef du service de Culture et Tourisme. Dans le compte rendu de cette réunion, publié dans 'La Liberté' du 15 octobre 2007, on peut lire ce qui suit :

'Quel est le budget à disposition pour ces jeux ? Cette question a été posée d'entrée par certains habitants qui ne concevaient pas réfléchir à une œuvre sans avoir de limites financières. Réponse de Markus Baumer: 'Nous aimerions lancer un partenariat avec le privé pour financer ces jeux d'eau. Mais le coût total ne dépassera pas 100'000 francs.'

Comme un montant de 15'000 francs figure déjà au budget 2007 pour cette réalisation, on arrive avec les 15'000 francs prévus au budget 2008, à 30'000 francs. Si le coût total de l'opération ne dépasse pas 100'000 francs, mais atteint ce montant, cela signifie qu'il faudrait trouver 70'000 francs grâce au partenariat avec le privé. La Commission financière doute qu'on parvienne à mobiliser une somme aussi élevée. Nous connais-

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

sons d'autres exemples où le partenariat avec le privé n'a pas donné les résultats escomptés. Nous avons quelques craintes qu'on ne s'engage dans une aventure financière. Ce point de vue n'a pas fait l'unanimité au sein de la Commission financière. Certains membres ont salué la démarche participative qui a déjà été utilisée notamment dans le cadre du processus de l'Agenda 21. Comme l'a affirmé notre collègue L. Thévoz, 'le résultat sera une source d'inspiration pour les artistes choisis.'. (cf. "La Liberté" du 15 octobre 2007). Pour la Commission financière, le résultat pourrait être une source de dépenses incontrôlables. C'est ce qui conduit notre Commission à ne pas alimenter cette année la présente rubrique avec les 15'000 francs demandés."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"Notre groupe soutient bien évidemment le montant prévu pour l'achat de cette œuvre d'art. Il est vrai que parfois certaines œuvres d'art acquises ont suscité la contestation. On peut citer, en revanche, de grands succès, comme le projet 'Street TV'. Cette manifestation a été un succès exceptionnel qui a réuni les citoyens dans tous les quartiers. Cet événement a été plébiscité. L'argent qui a été consacré a été très bien dépensé. Les plus sceptiques peuvent se procurer un CD qui le leur démontrera.

Si dans une cité comme la nôtre, dont toute l'histoire a été marquée par la Sarine et qui compte nombre de fontaines, on ne pouvait pas poursuivre l'œuvre de nos ancêtres, ce serait regrettable, sans parler de l'aspect artistique du projet."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) ne connaît pas suffisamment le dossier de cette fontaine, pour se prononcer directement sur ce point spécifique et sur la suppression de cette rubrique pour cette année. *"Ce qui me fait en revanche soucier, c'est le risque de suppression de ce poste budgétaire à long terme. Acheter chaque année une œuvre d'art sur un budget aussi élevé que le nôtre, ce n'est pas grand-chose. Si vous suivez la Commission financière, je vous demande de vous rappeler que l'objet reviendra sur le tapis l'année prochaine. Pour moi, on ne saurait en aucun cas supprimer cette rubrique à long terme."*

M. Andreas Burri (Verts) déclare ce qui suit :

"J'aimerais rappeler que cette rubrique a été introduite il y a plus de dix ans pour soutenir la création artistique en ville. C'est le seul poste budgétaire qui existe pour soutenir les arts visuels. Il s'agit d'un soutien minuscule, presque symbolique. Si l'on supprime ce poste, les arts visuels n'auront plus de soutien en ville.

Cette année, avec 'Street TV', nous avons tous pu voir que ce compte peut non seulement aider des artistes à exprimer leur art mais aussi à y associer toute la population, en incitant les habitants à réaliser eux-mêmes des vidéos sur des sujets de leur choix. Les participants ont appris à manier une caméra, à utiliser des logiciels de montage ou à créer des scénarios ... Le résultat, ce sont des témoignages touchants d'habitants de la ville aux habitants de la ville.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Nous aimerions encourager ce genre d'activité artistique. Sans cette rubrique, 'Street TV' n'aurait pas été possible.

Pour le projet 'Jeux d'eau', la Commune a invité quatre artistes à lui présenter un projet. Le département a innové en organisant un processus participatif vraiment digne de ce nom. C'est pourquoi il a invité les habitants du quartier de Pérolles à faire part de leurs souhaits. Ces habitants sont venus et ont profité de l'occasion pour exprimer leurs désirs. J'aimerais féliciter les responsables de leur courage. C'est de cette manière que les 'Verts' conçoivent une participation active de la population. Parce que la Commune a fait montre d'esprit novateur, on en a eu connaissance, y compris la Commission financière. Le service Culture et Tourisme s'est engagé à compléter le financement de l'opération en trouvant des mécènes extérieurs. Pour une fois qu'on prend le risque de recourir à un partenariat public privé, cette initiative louable serait punie, si nous supprimions ce poste.

Nous postulons de laisser cette rubrique au budget pour apporter notre soutien à des activités qui vont dans la bonne direction."

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"J'aimerais corriger l'affirmation de M. A. Burri, lorsqu'il affirme que cette rubrique est le seul poste en faveur des arts visuels. Je rappelle simplement que la commission culturelle a à disposition un crédit de 90'000 francs. Je le sais pour avoir participé à cette commission pendant plusieurs années. Plusieurs montants sont alloués aux arts visuels. Il n'est pas vrai que ces 15'000 francs soient le seul crédit à disposition des arts visuels."

M. Michel Ducrest (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Je tiens à souligner, à mon tour, l'intérêt du projet qui, lors de la réunion publique, nous a été présenté par notre collègue L. Thévoz. En l'espèce, ce qui est discuté maintenant se situe au niveau de la réalisation du projet. Sur ce plan, il existe un certain nombre d'incertitudes. Si le calendrier a été tenu – Mme la Directrice de Culture et Tourisme pourra le confirmer – le choix du jury a dû être arrêté il y a quelques jours. Avant une détermination définitive, il serait intéressant de poursuivre la démarche participative qui a été mise en place, en présentant aux habitants du quartier de Pérolles, comme cela a été fait précédemment, l'œuvre choisie.

Comme il manque un montant très important pour financer sa réalisation, il ne s'agit pas de supprimer cet objet, mais de différer son financement afin que les choses soient éclaircies sur ce point. C'est dans cette perspective-là que je souhaite que la proposition de la Commission financière soit acceptée."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, relève que ce crédit budgétaire de 15'000 francs existe depuis au moins 25 ans au budget de la Commune de Fribourg. Il correspond à 0,078 % des dépenses du budget 2008. Il est destiné à soutenir et stimuler la création dans le domaine des arts visuels. Les critères et les buts de ce soutien sont bien définis de même que les modalités d'attribution. Les directives en la matière sont à votre disposition à l'entrée de la salle.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

La commission culturelle et le service de Culture et Tourisme s'étonnent que la Commission financière veuille supprimer le seul soutien aux arts visuels. Même si Mme A. de Weck prétend le contraire, je le répète. Si cette rubrique était biffée, on irait droit vers l'abandon de tout soutien de la Commune aux arts visuels, même s'il est vrai qu'un crédit de 90'000 francs est à disposition pour des subventions extraordinaires, mais pas spécifiquement pour les arts visuels. Les arts visuels ne sont pas subventionnés par le biais de ce crédit de 90'000 francs. C'est pourquoi, au nom du Conseil communal, je m'oppose à la suppression de ce crédit de 15'000 francs.

Pour terminer, je précise à l'intention de M. A. Ducrest, que le jury du concours siégera demain et que l'œuvre retenue sera évidemment présentée au public.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Notre collègue P.-A. Rolle a eu l'honnêteté de dire qu'il ne connaît pas suffisamment le dossier pour se prononcer à son sujet. Il va de soi que de son côté, la Commission financière s'est efforcée de s'informer au mieux. Elle a reçu le 'Règlement du concours : Des jeux d'eaux dans les Jardins de Pérolles ?'. Ce document porte les signatures de Mme M. Genoud-Page et de M. M. Baumer. Nous avons ainsi pu prendre connaissance en détail de la manière dont les opérations se passeraient. Je rappelle ce que j'ai déjà dit. C'est que nous ne préconisons pas la suppression définitive de cette rubrique. Nous proposons simplement de ne pas l'alimenter cette année.

La question qui nous trouble le plus, c'est celle des 70'000 francs à trouver auprès de partenaires privés. Malheureusement, nous connaissons tous des exemples où il n'a pas été possible d'obtenir de mécènes le complément de financement souhaité. La Ville devrait apporter 30 % du financement et les privés 70 %. Cette situation ressemble quelque peu au budget initial d'Expo 01 puis 02. Au départ, on parlait de 20 % d'argent public et de 80 % de fonds privés. A l'arrivée, c'était exactement le contraire. Il est vrai que les grands rois se dotent de fontaines monumentales, comme à Versailles. Mais, pour le moment, dans la situation financière de la Commune, il nous semble difficile de prétendre que cette réalisation est une priorité absolue. Comme je l'ai déjà dit, ce qui nous 'chiffonne' le plus, ce sont ces 70'000 francs à trouver, parce que nous avons le sentiment qu'à la fin du compte, ce sera à la Ville de les payer. Voilà pourquoi la Commission financière vous propose de supprimer, pour cette année, les 15'000 francs figurant sous cette rubrique."

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de supprimer les 15'000 francs prévus pour l'achat d'œuvres d'art en 2008 est acceptée par 37 voix contre 28.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

820.365.20 Subventions extraordinaires et garanties de déficit

La Présidente rappelle que la Commission financière souhaite réduire la présente rubrique de 2'000 francs. La rubrique serait ainsi ramenée à **112'000 francs**.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, ne comprend pas bien le sens de la proposition de la Commission financière. En effet, le montant prévu est exactement le même que celui du budget 2007. Il y a eu simplement une rocade à l'intérieur de cette rubrique. C'est ainsi qu'un montant de 2'000 francs est prévu pour l'organisation et la réception de l'Assemblée générale d'«Echo». Pour l'organisation d'une telle manifestation, il ne me semble pas que ce soit une somme exagérée. Le Festival d'orgues de Fribourg a modifié son calendrier pour se jumeler à l'Assemblée générale d'«Echo» qui se tiendra en septembre 2008 à Fribourg. Ce sera l'occasion de présenter les orgues de notre cité, patrimoine important, et de promouvoir le tourisme culturel.

Fribourg Tourisme, qui refait chaque années ses documents de marketing, y prévoit un temps fort. C'est un argument de promotion essentiel et même unique dans notre pays. Ce temps fort sera, en 2008, le Festival d'orgues de Fribourg et cette Assemblée générale d'«Echo». Fribourg est la seule ville de Suisse à faire partie de cette Association européenne consacrée aux orgues.

Je ne peux, avec le Conseil communal, que m'opposer à la suppression de ces 2'000 francs qui portera évidemment atteinte à l'attractivité de notre ville.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"La Commission financière reconnaît l'intérêt d'«Echo» et estime aussi que Fribourg possède de très beaux orgues et possède une grande tradition dans ce domaine depuis A. Mooser. En ce sens, elle estime que la participation à une Association européenne est parfaitement logique tant du point de vue culturel que touristique. La Commission financière a voulu répartir les sacrifices entre différents chapitres budgétaires. C'est pourquoi elle vient ici avec une proposition de réduction de 2'000 francs. Je dois à la vérité de dire que la Commission financière a pris sa décision par 5 voix contre 4. Au vu de ce résultat, je ne mets pas toute la force de conviction que j'ai normalement pour défendre cette proposition."

Mme Regula Strobel (Verts) déclare ce qui suit :

"La ville de Fribourg est renommée pour ses orgues. Il serait regrettable de biffer ce crédit qui permettra d'inviter des personnes qui viendront pour écouter nos orgues, mais également pour admirer notre belle cité. Ces visiteurs y reviendront peut-être ou profiteront de l'occasion pour rester un petit peu plus longtemps que la durée de cette manifestation. J'apporte mon soutien à la proposition du Conseil communal, comme je l'ai déjà fait à la Commission financière."

Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (PDC) apporte, pour une fois, son appui à la proposition du Conseil communal. *"Je suis membre du comité d'organisation du Festival d'orgues. C'est un événement capital pour Fribourg. M. J. Clerc, vous avez raison de citer A. Mooser, mais l'or-*

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

gue du chœur de la cathédrale est du XVIIe siècle. C'est donc un élément encore plus important. Quant à la Bourgeoisie, elle possède aussi un orgue qui se trouve à l'Hôpital des Bourgeois. Nous disposons d'un riche patrimoine dans ce domaine qui mérite d'être mis en valeur par notre soutien. Je vous prie d'appuyer la proposition du Conseil communal."

M. Stéphane Peiry (UDC) constate que tout le monde parle des 2'000 francs destinés à soutenir la mise sur pied de l'Assemblée générale de l'Association «Echo» qui, nous l'apprenons, doit se tenir à Fribourg. *"Or, si je saisis bien le sens de l'amendement de la Commission financière, il s'agit simplement de réduire de 2'000 francs la présente rubrique sans toucher en particulier au crédit destiné à cette assemblée ou à une autre affectation spécifique. Il s'agit de diminuer globalement de 2'000 francs la rubrique. C'est dans ce sens que je vous invite à soutenir la proposition de la Commission financière."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) souhaitait précisément demander au Président de la Commission financière la portée de cette proposition de réduction. *"En effet, le titre de la rubrique est 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit'. Qui nous dit que cette réduction touchera le crédit destiné à l'Assemblée d'«Echo» ? Cette réduction pourrait être opérée sur une toute autre manifestation. Il ne semble donc que s'agir d'une réduction de 2'000 francs sur la rubrique globale. Il existe toute une série d'autres manifestations qui sont financées par le biais de cette position budgétaire. Je remercie M. S. Peiry de son explication."*

Mme Martine Morard (PDC) constate que Mme A. de Weck vient d'exprimer ce qu'elle voulait elle-même dire.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, constate que tout a été dit.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, tient à bien préciser qu'il n'a jamais prétendu que cette diminution de 2'000 francs toucherait le crédit destiné à l'organisation de l'Assemblée générale d'«Echo». *"J'ai répondu aux orateurs qui ont relevé l'intérêt de cette manifestation. Mais la proposition de la Commission financière est bien de réduire de 2'000 francs la rubrique 'Subventions extraordinaires et garanties de déficit'. M. S. Peiry a eu raison de le préciser le premier."*

Vote

Opposée à la proposition de la Commission financière, la proposition du Conseil communal l'emporte par 35 voix contre 34.

IX. SPORTS

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

920.364.00 Bains de la Motta SA (déficit)

M. Louis Castella (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Les Bains de la Motta sont une société anonyme dont nous ne voyons jamais les comptes mais dont nous devons accepter les déficits. Comme ses comptes sont établis par le service des Finances de la

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Ville et le rapport d'exploitation par le service des Sports, je suppose que la Commune en est la seule actionnaire.

Un déficit de 170'000 francs pour permettre – je présume, un chiffre avoisinant les 100'000 entrées – à un aussi grand nombre de personnes de pratiquer un sport en n'étant pas de simples spectateurs, c'est peu en comparaison d'autres activités sportives ou culturelles.

Cependant, je pense que l'on pourrait probablement réduire ce déficit d'environ 10'000 francs si l'on faisait payer un prix de 50 % plus élevé pour les entrées individuelles, les abonnements, les casiers et les cabines aux utilisateurs ne payant pas leurs impôts à la Commune de Fribourg.

Ce serait une façon de corriger très légèrement les frais inhérents à la ville centre dont on nous rebat continuellement les oreilles."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, répond comme suit :

"Il convient de préciser qu'au budget 2008 de la Commune, figure le déficit d'exploitation des Bains de la Motta pour la saison 2007. Comme chacun d'entre vous a pu le constater, l'été 2007 a été pourri, si bien que le déficit d'exploitation des Bains de la Motta s'est élevé à 220'000 francs. Vous savez sans doute aussi qu'après sa prise en charge, il y a quelques années, du crédit d'investissement pour la rénovation de la piscine de la Motta, la Bourgeoisie a accepté de participer, à raison de 50'000 francs par année au maximum, à la couverture du déficit d'exploitation des Bains de la Motta. Cela signifie que la part de la Commune à la couverture du déficit est ainsi ramenée à 170'000 francs.

Qu'en est-il du prix des entrées ? Aujourd'hui déjà, ce prix d'entrée est différent en fonction de la commune de domicile des baigneurs. Les habitants de la ville de Fribourg, ainsi que ceux d'autres communes qui ont accepté de participer, sous une forme ou sous une autre, à la rénovation de la piscine, bénéficient d'un prix d'entrée inférieur à celui des ressortissants des autres communes. J'ai pris note de la suggestion de peut-être encore relever le prix pour les habitants de ces dernières communes. Nous étudierons cette question au sein du conseil d'administration de la société anonyme des Bains de la Motta."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remarque qu'au moment où l'on s'efforce de mettre sur pied une agglomération qui regrouperait autour de Fribourg une dizaine de communes, il serait peut-être bon de ne pas faire un geste négatif à leur égard, en accentuant pour leurs habitants la différence de tarifs d'entrées à la piscine de la Motta. *"Les habitants de Tavel, on peut tous les jeter à la Sarine (Rires), mais les autres, il faut bien les traiter."*

921.365.10 Manifestations et promotion sportive (subventions)

Droit d'étape pour le Tour de Romandie

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Nous avons pu lire que le Tour de Romandie 2008 fera étape à Fribourg. Généralement, ce genre de halte dans une ville étape est source de frais pour la commune qui accueille la manifestation. Cette dé-

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

pense a-t-elle déjà été prise en considération par le Conseil communal dans le budget 2008 ? Y a-t-il déjà une rubrique budgétaire qui permettrait de s'acquitter, auprès des organisateurs du Tour de Romandie, de l'éventuelle droit d'étape ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, répond comme suit :

"Il y a lieu de préciser d'emblée que contrairement à cette année où le prologue du Tour de Romandie a eu lieu à Fribourg, l'année prochaine, il y aura simplement une arrivée d'étape. Le montant nécessaire au financement du droit d'étape sera prélevé sous la rubrique 921.365.10 'Manifestations et promotion sportive (subventions)'. Le montant total du droit d'étape n'est pas encore fixé. Il s'élèvera au maximum à 20'000 francs. Il va de soi que dans la mesure où 20'000 francs seront alloués à ce droit d'étape du Tour de Romandie, cette somme ne sera plus attribuée à d'autres manifestations."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie M. J. Bourgknecht de sa réponse.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

Pas d'observations. Adopté.

XI. AIDE SOCIALE

Pas d'observations. Adopté.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations. Adopté.

b. des Services industriels

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, fait la déclaration ci-après :

"Comme on l'a déjà entendu hier soir, la situation financière des Services industriels est bonne. Le budget 2008 prévoit, avec l'intégration de la baisse du prix de l'eau que vous avez acceptée, un excédent de recettes de 56'930 francs, après attribution de 320'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau et pour les infrastructures."

Cette situation favorable s'explique non seulement par la bonne gestion des Services industriels depuis de nombreuses années, mais aussi et surtout par les synergies existant avec Frigaz. Les Services industriels bénéficient en effet du développement des activités de Frigaz qui s'acquitte d'une rémunération toujours plus importante de par la répartition des coûts du personnel et d'infrastructures. Au surplus, les Services industriels profitent également des conventions passées avec Corminboeuf, Givisiez et Villars-sur-Glâne, ainsi que récemment Chésopelloz pour la gestion technique des réseaux d'eau potable de ces communes."

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle avoir déjà déclaré hier soir que la Commission financière est favorable à ce budget des Services industriels. Elle en propose, à l'unanimité, l'adoption.

Pas d'autres observations. Adopté.

000

7. Examen du budget des investissements 2008

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Ce budget des investissements n'appelle pas de longs commentaires. Les investissements présentés s'inscrivent dans l'exacte ligne du plan financier. Ils s'inscrivent aussi dans la limite de 7,2 millions de francs d'amortissement à charge du compte annuel de fonctionnement, limite que s'est imposée le Conseil communal. Je n'ai pas d'autres remarques à émettre pour cette discussion générale."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, n'a pas non plus d'observations particulières à faire.

Examen de détail

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2008 de la Commune.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

1. 618.503.27 Construction de la salle de spectacle Fr. 6'000'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

2 900.503.05 Site sportif de Saint-Léonard Fr. 9'000'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

Discussion

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) précise que le groupe socialiste peut accepter la plupart des investissements de catégorie II, même s'il a quelques réserves quant à leur présentation. En règle générale, cette catégorie II est réservée à des investissements d'importance mineure ou à des investissements qui ne nécessitent pas beaucoup d'explications. Malheureusement, avec la liste des investissements de catégorie II de 2008,

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

ce n'est pas toujours le cas. Nous demandons qu'à l'avenir, le Conseil communal modifie ce mode de présentation.

Premièrement, il faut que désormais le Conseil communal nous présente des projets complets et non plus des projets par étapes. Ce dernier mode de faire nous donne l'impression qu'on veut saucissonner la demande de crédit. Or, le Conseil général doit malgré tout prendre une première décision sur la base d'informations incomplètes. Par la suite, nous sommes obligés d'accepter les étapes ultérieures. C'est en particulier le cas pour la rénovation de la STEP ou pour l'assainissement de la piscine du Levant.

En outre, le budget présenté ne différencie souvent pas entre ce qui relève de l'entretien et de l'investissement. Sous cette catégorie II des investissements, figurent certains crédits qui relèvent purement et simplement de l'entretien. Or, sous le budget de fonctionnement, figurent déjà des rubriques d'entretien, notamment, de 600'000 francs pour les bâtiments scolaires ou de 150'000 francs pour les bâtiments administratifs. Il faut, troisièmement, mieux nous expliquer ce que sont les crédits d'étude. Le budget ordinaire comprend déjà des rubriques d'étude pour de petits objets. En revanche, lorsqu'il s'agit d'études portant sur des investissements importants dont la réalisation devrait suivre, nous devrions disposer de toutes les données déjà connues au moment de la présentation du budget. Nous pensons bien évidemment aux études menées au sujet des infrastructures scolaires et aussi à celles concernant l'aménagement des Grand-Places.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise qu'il existe deux critères pour définir les investissements. Le premier est celui du montant : la limite inférieure pour un investissement est fixée à 50'000 francs. Le second critère est celui de la durée de vie des travaux effectués. C'est ainsi que certains travaux qui pourraient être considérés de l'entretien (pose de certains sols dans les écoles) sont mis en investissement parce que ces travaux sont réalisés dans une perspective de 30 à 40 ans. En pareil cas, on a effectivement affaire à un investissement.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle que hier soir, il a dit que la Commission financière souhaite qu'à l'avenir les investissements prévus par étapes soient mieux présentés dans le message et qu'on évite de faire figurer dans les investissements des dépenses qui relèvent davantage de l'entretien courant que de l'investissement. *"Je constate que M. C. Allenspach partage, sur cette question, les vues de la Commission financière."*

1.	300.506.09	<u>Renouvellement mobilier et informatique</u>	Fr.	572'000.00
----	------------	--	-----	------------

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise qu'il s'agit de la dernière étape du renouvellement complet du mobilier scolaire, ainsi que de l'informatisation des salles de classe. Je vous recommande d'accepter ce crédit.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

M. John Clerc, Président de la Commission financière, a le plaisir d'annoncer à Mme M. –T. Maradan Ledergerber que la Commission financière accepte ce crédit de 572'000 francs par 8 voix sans opposition, mais 2 abstentions.

Vote

Le crédit de 572'000 francs pour la dernière étape du renouvellement du mobilier scolaire et l'informatisation des salles de classe est accepté par 68 voix sans opposition.

2. 420.506.19 Remplacement du camion échelle de 1982 Fr. 1'000'000.00

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, n'a pas de commentaire particulier à faire au sujet de cet investissement, si ce n'est que le crédit demandé est, conformément aux dispositions légales, un montant brut, mais que d'ores et déjà une subvention d'au moins 40 % de l'ECAB est assurée.

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, précise que cette dernière a accepté le crédit d'un million de francs par 8 voix sans opposition, mais 2 abstentions.

Vote

Le crédit de un million de francs pour le remplacement du camion échelle de 1982 du Bataillon des sapeurs-pompiers est accepté par 70 voix sans opposition.

3. 520.501.90 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux-roues, transports publics Fr. 120'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que la Commission financière préavise favorablement ce crédit de 120'000 francs par 9 voix sans opposition, mais 1 abstention. *"Un membre de notre Commission financière souhaite une planification quinquennale dans le domaine de la modération de trafic, afin de savoir ce qui est réalisé en la matière."*

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"La commission de l'Edilité approuve cet investissement à l'unanimité des membres présents. Elle émet les remarques qui suivent. Elle demande qu'une réflexion soit menée sur l'intégration esthétique de ces mesures de modération de trafic. Ce crédit d'investissement est en principe dépensé, car des interventions ponctuelles sont chaque année nécessaires en fonction des problèmes de sécurité. Les secteurs de la ville touchés par ces mesures sont la Heitera, avec la mise en place d'une zone à 30 km/h, les Grand-Places, Saint-Léonard et la place Georges-Python pour la réalisation d'un couvert à vélos."

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

M. Gilles Bourgarel (Verts) rappelle qu'à plusieurs reprises lors des budgets précédents, un crédit d'investissement de catégorie II a été voté pour des mesures de modération de trafic. Ces crédits antérieurs n'ont toutefois pas toujours été dépensés. *"Je remarque que ce problème a été l'objet de l'une de mes premières propositions, quand j'ai commencé à siéger dans cette assemblée. C'était en 1994. Force m'est de constater qu'il reste du travail à faire au-delà de notre évident soutien à ce crédit d'investissement. Nous souhaitons surtout que toutes les dépenses utiles dans ce domaine soient réalisées dans l'année budgétaire.*

Dans les années à venir, nous aimerions également que l'on ne se contente pas de nous fournir oralement des informations, mais que nous disposions d'une planification un peu plus détaillée. Ce mode de faire prouverait aussi un avancement un peu plus rapide des mesures à mettre en œuvre l'année suivante. Il ne s'agit pas d'inscrire simplement un montant mis 'comme ça', mais dont on ne sait pas trop à quoi il va servir, même si nous savons qu'il sera très utile."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprimera brièvement suite à la remarque du Président de la commission de l'Edilité au sujet de l'aspect esthétique des mesures de modération de trafic. Je peux vous rassurer, en vous affirmant que cet aspect des choses est de plus en plus pris en considération. Il y a quelques mois, la commission du patrimoine a examiné des possibilités de modération de trafic dans le quartier de Gambach afin qu'elles répondent au mieux aux exigences de protection du patrimoine de ce quartier.

J'aimerais aussi préciser, en ce qui concerne le montant alloué aux mesures de modération de trafic, qu'outre le présent crédit de 120'000 francs pour des mesures courantes de modération de trafic, figure, en catégorie III, une somme de 600'000 francs pour les mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Le présent crédit de 120'000 francs n'est donc pas le seul montant à figurer à cet effet au budget d'investissement 2008.

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, complète les propos de M. J. Bourgknecht. Il convient de souligner, comme indiqué en page 20 du message, que l'essentiel de ce crédit est utilisé pour profiter d'occasions ou d'urgences qui se présentent. Il s'agit de prolonger des trottoirs, d'installer des barrières ou des bornes. Ce sont des travaux qui ne sont pas forcément très visibles, puisque leur réalisation peut dépendre de chantiers de construction ou de démolition de bâtiments ou de modifications du réseau routier. Voilà pourquoi cette rubrique présente un montant fixe et ne fait pas l'objet d'une présentation détaillée des projets.

Quant à l'utilisation du crédit durant l'exercice budgétaire ou l'année suivante, elle dépend elle aussi des occasions et des urgences qui se présentent en cours d'année. A titre d'exemple, je vous cite les mesures prises à la rue Chaillet. Nous avons étudié ces mesures pendant deux ans. Elles pourront prochainement être réalisées, puisque la mise à l'enquête publique vient d'être faite. Il était extrêmement difficile de savoir si le crédit nécessaire serait dépensé en 2007 ou en 2008. Ce poste nous permet d'avoir la souplesse nécessaire.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

J'en viens à la question de la planification. Je rappelle qu'il existe de grands projets qui sont planifiés, comme les mesures d'accompagnement du pont de la Poya ou comme celles liées à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Ces mesures d'accompagnement sont prévues en catégorie III du budget 2008. Pourquoi ? Parce qu'elles méritent des études approfondies et qu'elles relèvent aussi de dispositions réglementaires qui doivent évidemment être respectées. Je pense notamment au plan directeur partiel des transports pour ce qui est du pont de la Poya. Je me permets aussi de rappeler que figure, depuis des années en catégorie III, un montant d'un million de francs pour une étude de modération de trafic. Comme je dois le répéter chaque année, nous ne voulons pas engager ce crédit pour une étude globale de modération de trafic en ville, aussi longtemps que nous ne serons pas au clair au sujet de certains éléments essentiels. Je citais à l'instant le pont de la Poya – c'est désormais une chose acquise – et la mise à sens unique de l'avenue de la Gare. Malheureusement dans ce dernier cas, les procédures sont toujours en cours. Cet élément ayant une importance capitale sur le fonctionnement du réseau routier de l'ensemble de la ville, nous devons attendre que ce dossier soit traité avant de pouvoir lancer cette étude.

Dans ces conditions, nous profitons des occasions et des urgences pour réaliser des mesures de modération de trafic. On a cité, tout à l'heure, la route de la Heitera au Schoenberg. Voilà les explications que je pouvais donner.

Vote

Le crédit de 120'000 francs pour des mesures de modération de trafic portant sur la sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux-roues et transports publics – est accepté par 68 voix sans opposition.

4.	520.506.06	<u>Remplacement</u>	<u>véhicules</u>		
		<u>voirie</u>		Fr.	180'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que la Commission financière a accepté ce crédit de 180'000 francs par 6 voix contre 1 et 3 abstentions. Six membres estiment qu'il s'agit d'une priorité et un membre non ; tandis que trois membres n'ont pas d'avis sur cette question.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, précise que celle-ci approuve cet achat à l'unanimité, moins 1 abstention. *"Elle formule les observations suivantes. Elle demande d'étudier la possibilité de procéder à des achats groupés. Il est vrai que cela suppose des besoins simultanés de véhicules de même type. Une possibilité de collaboration avec l'Etat sera examinée."*

La commission suggère également de dresser un inventaire des engins qui ne sont pas encore équipés d'un filtre à particules, comme le fait l'Etat."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme ce qu'il a déjà dit à la commission de l'Edilité, à savoir qu'il accepte de prendre en considération les deux observations émises. Quel est l'ordre de remplacement des véhicules ? Selon quels critères le décide-t-on ? Un inventaire des véhicules est régulièrement tenu

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

à jour par le responsable du garage des Neigles, M. G. Tardin, présent à la tribune du public. Les véhicules que nous proposons de remplacer sont en fin de vie, non seulement parce qu'ils ne répondent plus, en raison de leur âge aux normes écologiques, mais également aux normes de sécurité.

Vote

Le crédit de 180'000 francs pour le remplacement d'un camion deux essieux polyvalent et d'un fourgon de 3,5 tonnes est accepté par 71 voix sans opposition.

5. 530.506.18 Remplacement d'un véhicule déchets Fr. 250'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que dans ce cas aussi, la Commission financière est favorable par 6 voix contre 1 et 3 abstentions.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, ajoute que cette dernière approuve également l'investissement à l'unanimité des présents. *"Il n'y a pas d'autres remarques que celles formulées juste précédemment."*

Vote

Le crédit de 250'000 francs pour le remplacement du camion grue trois essieux multi-lift avec pont basculant est accepté par 67 voix sans opposition.

6. 532.501.36 Collecteurs d'évacuation des eaux Fr. 1'000'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que celle-ci préavise favorablement l'octroi de ce crédit d'un million de francs par 9 voix sans opposition, mais 1 abstention.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, relève que cette dernière, qui préavise cet investissement à l'unanimité, s'est interrogée sur la possibilité de créer des gaines techniques pour les zones les plus denses. Il lui a été répondu qu'une telle réalisation représenterait un lourd investissement. A la question de savoir si on pourrait lancer un appel d'offres global, on nous a répondu qu'un consortium risquerait de se constituer et ferait monter les devis.

Vote

Le crédit d'un million de francs pour la poursuite du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux est accepté par 68 voix sans opposition.

7. 532.501.37 Station d'épuration, remplacement de la commande des installations Fr. 650'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

"Nous aurions souhaité que le message concernant cet investissement ait été plus détaillé, en particulier au sujet des étapes 2 et 3 programmées pour 2009 et 2010. Certains ont même envisagé le transfert de ce crédit en catégorie III, mais ils sont restés minoritaires. Des explications complémentaires ont pu nous être fournies lors de l'audition de M. P. Dreyer, ingénieur de Ville, qui accompagnait M. J. Bourgknecht devant notre Commission. Par la suite, on nous a communiqué le procès-verbal de la commission de l'Edilité qui a été lu à haute voix de façon à compléter notre information. C'est finalement par 7 voix contre 2 favorables au renvoi en catégorie III et une abstention que la Commission financière vous invite à voter ce crédit de 650'000 francs."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, fait part à l'assemblée des réflexions ci-après :

"La commission de l'Edilité déplore qu'un tel investissement soit présenté par étapes et dans l'urgence. Cependant, le renvoi de cet investissement en catégorie III risquerait de provoquer des pannes. Le plan financier présente la totalité des montants. Selon les explications données, un contrat d'entretien reviendrait plus cher."

En conclusion, la commission de l'Edilité approuve cet investissement à l'unanimité des présents, moins une abstention."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, prend note des remarques émises par les deux commissions, notamment celles de la Commission financière qui souhaite obtenir, à l'avenir, plus d'informations sur ce type d'investissement. Quant à la procédure par étapes, je rappelle qu'elle est parfaitement conforme au plan financier. Nous y avons clairement indiqué les montants des deux étapes suivantes prévues pour 2009 et 2010. Nous estimons dès lors qu'en tout cas du point de vue financier, toute la clarté nécessaire a été donnée.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, se félicite des promesses faites par M. J. Bourgknecht. *"Je suis confiant qu'elles seront tenues."*

Vote

Le crédit de 650'000 francs pour le remplacement de la commande des installations de la station d'épuration est accepté par 66 voix contre 1.

8.	612.503.52	<u>Etudes et concours, réalisations scolaires</u>	Fr.	300'000.00
----	------------	---	-----	------------

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que cette dernière est favorable à cet investissement de 300'000 francs par 7 voix sans opposition, mais 2 abstentions.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"La commission de l'Edilité estime que les explications figurant dans le message sont largement insuffisantes. Elle a demandé notamment la présentation d'un rapport sur la planification scolaire. Mme M. –

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

T. Maradan Ledergerber nous a donné des explications complémentaires, de même que M. J. Bourgknecht. Je les en remercie.

Au terme d'une discussion assez longue, la commission de l'Edilité approuve cet investissement à l'unanimité moins 1 abstention, sous réserve de la présentation d'un rapport complémentaire et de la prise en compte du choix énergétique. Ce rapport a été remis dans les délais et vous en avez été informés. Cet investissement est donc considéré comme accepté par notre commission."

M. Gilles Bourgarel (Verts) confirme que les discussions au sein de la commission de l'Edilité ont été longues. Même si nous sommes bien conscients de la nécessité de mettre en route le processus de concours en vue de la réalisation de ces infrastructures scolaires, nous trouvons, contrairement à ce que vient d'affirmer le Président de la commission de l'Edilité, que le message est beaucoup trop succinct pour nous annoncer un concours qui débouchera sur une dépense de plus de 30 millions de francs à moyen, et même à court termes.

Au vu des éléments d'informations complémentaires fournis – on ne peut pas dire qu'ils pèsent lourds – notre groupe juge totalement insuffisantes les explications fournies, d'autant plus que lors de la législature passée, nous avons déjà demandé, par le truchement d'une proposition de Mme C. Mutter, la présentation d'une planification des infrastructures scolaires accompagnée d'un plan financier complet. Nous attendons toujours d'avoir cette vue d'ensemble.

Nous demandons dès lors le renvoi de ce crédit en catégorie III. Nous sommes bien conscients de l'urgence du dossier, mais nous savons aussi que le Conseil communal a en main un rapport conséquent. Nous sommes convaincus qu'un message pourra nous être présenté dans les délais les plus brefs possibles, sans entraver cette planification.

M. Laurent Thévoz (Verts) souhaite, en complément de l'intervention de M. G. Bourgarel, poser une question aux membres du Conseil communal. Lors de la séance de la commission de l'Edilité, les Conseillers communaux présents s'étaient en effet engagés à nous fournir des renseignements complets et circonstanciés. Il faut aussi se souvenir que le Conseil communal a mis sept ans, sept ans, avant de répondre à une proposition de notre camarade C. Mutter. Aujourd'hui, il a en main un rapport. Il a approuvé ce rapport. Il a donc lui l'information nécessaire pour prendre une décision rationnelle et sensée. Ce que nous souhaitons, c'est que nous aussi, membres de la commission de l'Edilité, disposions de ce rapport, disposions de ces informations, pour n'être pas condamnés à appuyer une proposition, à l'aveugle, ou si l'on préfère en ne voyant que l'arbre qui cache la forêt. Nous désirons simplement avoir en main les données existantes.

Je rappelle à l'un ou l'autre membres du Conseil communal, qui sont également députés, qu'à l'heure actuelle, un projet de loi cantonale sur la transparence et l'information est en consultation. Ce projet prévoit que dans des cas exactement comme celui-ci, les documents comme ce rapport peuvent être diffusés dans le public et en particulier auprès des conseillers généraux. On pourrait appliquer ce mode de faire avec un tout petit peu d'anticipation. Nous vous prions simplement de nous aider à remplir notre mission. Il s'agit que nous puissions, en connaissance de cause, prendre les bonnes décisions. Il est clair que demain nous vote-

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

rons ce crédit, si nous avons reçu un minimum de données rationnelles pour prendre une décision sur un sujet capital pour tous les groupes de cette assemblée. Tous les groupes mettent la priorité sur la formation scolaire. C'est une question qui nous occupera encore longtemps.

M. Christoph Allenspach (PS) précise que le groupe socialiste accepte ce crédit d'investissement, parce qu'il y a véritablement urgence. *"Nous demandons néanmoins également qu'un rapport nous soit présenté prochainement sur la planification des infrastructures scolaires. Le Conseil communal nous soumettra très certainement, avec le budget 2009, une nouvelle demande de crédit d'étude qu'on peut estimer de l'ordre de 200'000 à 300'000 francs. Si jusque-là on nous présente ce rapport, cela facilitera l'acceptation de ce nouveau crédit."*

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) demande lui aussi, au nom de son groupe, le transfert de cet investissement en catégorie III. Nous souhaitons avoir une vision d'ensemble avant de nous prononcer sur ce crédit. Nous souhaiterions également avoir accès à plus de données. Nous tenons néanmoins à souligner que nous comprenons la situation du CO de langue allemande. C'est pourquoi nous aimerions recevoir ces informations rapidement afin de ne pas bloquer le dossier de construction du CO de langue allemande.

M. Thomas Zwald (PLR) estime qu'il ne faut pas tout mélanger. Dans le cas présent, il s'agit d'un objet bien précis, bien défini, dont personne ne conteste la nécessité. En amont, il y a déjà eu un grand travail de fait, notamment en collaboration avec les directeurs des CO. *"Je ne comprends tout simplement pas cette proposition de transfert en catégorie III présentée les représentants de deux groupes, car, enfin – il faut dire enfin – le Conseil communal a bougé. Enfin les choses avancent. Il n'y a plus une minute à perdre. Votons ce crédit avec conviction."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, relève que cet investissement intéresse deux Directions, celle de l'Edilité pour tout l'aspect constructif et celle des Ecoles pour tout ce qui concerne l'analyse des besoins liés à l'évolution des effectifs scolaires. Dès lors, Mme M. –T. Maradan Ledergerber pourra, si elle le souhaite, compléter ma réponse.

Au nom du Conseil communal, je m'oppose au transfert de ce crédit en catégorie III pour trois motifs. Il y a d'abord l'urgence de lancer cette étude. Ensuite, cela a été dit, personne ne conteste le besoin d'avoir un nouveau CO de langue allemande. Enfin, il s'agit d'un crédit pour l'organisation d'un concours et non pas du crédit de construction lui-même qui fera l'objet d'un message détaillé. Il s'agit ce soir de donner au Conseil communal le feu vert pour l'organisation d'un concours. De l'avis du Conseil communal, il n'est dès lors pas nécessaire de vous soumettre tout un message avec des explications complémentaires concernant toute la planification des infrastructures scolaires.

Comme l'a fort bien relevé M. T. Zwald, il ne faut pas tout mélanger. Dans le cas présent, comme Mme Maradan Ledergerber et moi-même avons déjà eu l'occasion de le dire à la commission de l'Edilité, il y a urgence. Cela a été confirmé par les documents qu'ont reçus les membres de cette commission ainsi que les présidents de groupe avant les séances de groupe. En ce sens, je vous prie de maintenir ce montant en catégorie II, dans la mesure où il y a urgence et où il ne s'agit que d'un crédit d'étude.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, fait la déclaration ci-après :

"La Direction des Ecoles a fait son travail. La Direction des Ecoles a établi une planification, mais le Conseil communal n'a pas jugé bon de transmettre ce document au Conseil général. Toutefois, j'ai participé à la séance de la commission de l'Edilité consacrée à ce thème. J'ai fourni les informations qu'on m'a autorisée à vous transmettre. Je regrette personnellement que les choses se passent de cette manière.

Il est urgent, il est urgent, Mmes et MM., de mettre en route ce processus de réalisation d'un CO de langue allemande, weil es in diesem Schulhaus nicht mehr zu leben ist.

Une part des cours obligatoires ne peut pas y être donnée tout simplement faute de locaux disponibles. Les salles de gymnastique sont louées à l'ECDD et à l'ancienne Ecole libre publique. On sait d'ores et déjà que l'ECDD ne pourra plus nous louer ses salles en raison de l'augmentation de l'effectif de ses élèves. A un moment donné, il faudra bien pouvoir – c'est une nécessité absolue – répondre au programme fixé par le Canton. Je vous rappelle que de surcroît, un recours portant sur la troisième heure hebdomadaire de gymnastique a été accepté par le Tribunal fédéral. Cela signifie que nous devons en plus mettre sur pied une troisième heure d'enseignement de gymnastique au niveau du CO.

Tous nos bâtiments scolaires se trouvent en sous-dotation dans le domaine des salles de sport. Je rappelle aussi que, au niveau primaire, il n'est pas possible d'assurer cette troisième heure d'enseignement du sport. Toutefois, nous la compensons par l'organisation d'après-midi sportifs ainsi que par des cours à la patinoire et des cours de natation. Mais là, nous ne pouvons tout simplement plus répondre à la loi qui nous oblige à enseigner la gymnastique, mais également d'autres branches. Le laboratoire à disposition des élèves pour les sciences naturelles n'est raccordé ni au réseau d'eau, ni au réseau d'électricité. C'est tout simplement désuet. C'est la Roumanie de l'ère de Ceausescu.

Je vous invite à voter ce crédit d'étude de 300'000 francs."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève que les membres de la Commission financière ont reçu le même document que ceux de la commission de l'Edilité. Le message consacrait à cet objet 16 maigres lignes. Le document complémentaire en compte 35. A lire ce dernier rapport, il me semble qu'on comprend très bien ce que le Conseil communal compte faire. Naturellement, tout ce qui peut contribuer à améliorer notre information sera le bienvenu, mais rien, en l'état, ne nous empêche de voter ce soir ce crédit de 300'000 francs. C'est ce que vous propose de faire la Commission financière par 7 voix sans opposition, mais 2 abstentions. J'espère que ce vote franc et massif se retrouvera dans celui du Conseil général tout à l'heure.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, constate que l'assemblée a pu entendre quasiment tous les membres de la commission de l'Edilité. Vous pouvez ainsi imaginer les idées différentes qui ont été défendues lors de notre séance. Je dois préciser que je me suis livrée à un raccourci mental, parce qu'il est vrai que nous n'avons pas voté après avoir reçu les renseignements sollicités. *"Personnellement, je suis convaincu – je m'exprime vraiment personnellement – que cet investisse-*

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

ment est absolument indispensable. Je m'oppose à la proposition de renvoi de ce crédit en catégorie III. Je souhaiterais que la prochaine fois, nous obtenions des renseignements plus complets, ce qui nous éviterait un certain nombre de discussions et qui nous permettrait de prendre une décision positive plus rapidement."

Vote

Opposée à la proposition de MM. Gilles Bourgarel et Pierre-Olivier Nobs de transférer ce crédit en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer 300'000 francs pour un crédit d'étude et de concours de réalisations scolaires l'emporte par 54 voix contre 13.

Pause

Il est 22.00 heures. La séance est interrompue pour une pause.

La séance reprend à 22.10 heures.

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 9. | 612.503.54 | <u>Cycle d'orientation de Jolimont - rénovation des cuisines (2e étape)</u> | Fr. | 350'000.00 |
|----|------------|---|-----|------------|

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève que cette dernière a eu l'occasion de voir des photographies de l'état de ces cuisines. *"Nous considérons qu'il est très urgent de les rénover le plus vite possible. C'est pourquoi, à l'unanimité des dix membres présents, nous vous recommandons de voter ce crédit de 350'000 francs."*

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, ajoute que cette dernière a aussi approuvé cet investissement à l'unanimité des membres présents.

Vote

Le crédit de 350'000 francs pour la deuxième étape de rénovation des cuisines du Cycle d'orientation de Jolimont est accepté par 58 voix sans opposition.

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|------------|
| 10. | 612.503.55 | <u>Ecole de la Vignettaz, revêtement de sol, halle supérieure</u> | Fr. | 130'000.00 |
|-----|------------|---|-----|------------|

M. John Clerc, Président de la Commission financière, apporte également l'appui unanime des dix membres présents à ce crédit de 130'000 francs. *"Nous estimons néanmoins qu'il s'agit plutôt d'un entretien courant que d'un véritable investissement."*

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, partage cet avis. La commission de l'Edilité approuve ce crédit à l'unanimité des membres présents.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

Vote

Le crédit de 130'000 francs pour le renouvellement du revêtement de sol de la halle supérieure de l'école de la Vignettaz est accepté par 59 voix sans opposition.

11. 612.503.56 Centre de quartier du Schoenberg, école enfantine - aménagement de la cour Fr. 100'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que ce crédit de 100'000 francs a été accepté à l'unanimité des dix membres présents.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, ajoute que c'est aussi à l'unanimité que ce crédit a été agréé par la commission de l'Edilité.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'aménagement de la cour de l'école enfantine du Centre de quartier du Schoenberg est accepté par 59 voix sans opposition.

12. 612.503.57 Ecole du Bourg, remplacement de fenêtres Fr. 350'000.00

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que le crédit demandé est bien de 350'000 francs, même si, en additionnant les chiffres détaillés du devis donné en page 25 du message, vous arrivez à 367'000 francs. En fait, les 17'000 francs prévus, à la dernière ligne, pour la peinture des façades et des avant-toits sont déjà compris sous la position "Peinture et rhabillage : 33'000 francs".

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que ce crédit de 350'000 francs est accepté par 9 voix sans opposition, mais une abstention.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, ajoute encore une fois que cette dernière approuve cet investissement à l'unanimité.

Vote

Le crédit de 350'000 francs pour le remplacement de fenêtres à l'école du Bourg est accepté par 66 voix sans opposition.

13. 613.503.28 Rue de Morat 61, rénovation des façades Fr. 150'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"La Commission financière est d'accord avec cet investissement par 3 voix contre 2 et 5 abstentions. Il s'agit donc d'un résultat quelque peu mitigé qui s'explique comme suit. Nous considérons que l'im-

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

meuble de la rue de Morat 61 est un très beau bâtiment, mais qu'il n'est pas nécessaire de procéder cette année-ci à la rénovation des façades. Voilà un peu l'avis des opposants et des abstentionnistes, mais, comme telle, la Commission financière est favorable à ce crédit."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, précise qu'en revanche, c'est à l'unanimité que celle-ci approuve cet investissement.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, souhaite apporter un petit commentaire. Si la commission de l'Edilité a effectivement approuvé cet investissement à l'unanimité des membres présents, c'est qu'elle a été convaincue de la nécessité de la rénovation, photographies à l'appui. Ce bâtiment est en mauvais état. Dans la mesure où cet immeuble appartient à la Ville, nous devons aussi veiller à l'entretenir, puisque nous exigeons des propriétaires un minimum d'entretien, notamment en zone de ville I.

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour la rénovation des façades de l'immeuble de la rue de Morat 61 est accepté par 54 voix contre 1.

14.	620.501.09	<u>Aménagement et études :</u> <u>esplanade et promenade</u> <u>des Grand-Places</u>	Fr.	150'000.00
-----	------------	--	-----	------------

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Nous proposons, à l'unanimité des dix membres présents lors de la séance, de refuser ce crédit. Nous estimons que cette analyse est nécessaire, mais qu'elle devra être faite en 2009 ou en 2010, quand la salle de spectacle sera construite. Il convient de voir comment se présentera ce secteur, lorsque nous verrons apparaître le théâtre des Grand-Places.

Nous constatons aussi que selon le message, on prévoit de s'adresser à des artistes paysagistes présélectionnés. Le concours paraît quelque peu fermé. Cette analyse est indispensable, mais est prématurée en l'état. C'est pour cette raison que nous proposons le rejet de ce crédit, non pas dans le sens d'un enterrement définitif, mais dans celui d'une présentation d'un message non pas en 2008, mais en 2009 ou en 2010, une fois la salle de spectacle construite."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"La discussion a porté essentiellement sur la requête de certains membres que l'élaboration de cette étude se fasse avec la participation de la population fribourgeoise. M. J.-M. Schaller, architecte de Ville, nous a répondu qu'une telle réflexion avait déjà été amorcée avec les milieux intéressés. Cette question a été très largement débattue, mais la majorité pense que ce périmètre est trop complexe pour avoir un processus participatif complet et qu'il faut faire confiance aux professionnels.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

Enfin, la commission de l'Edilité a approuvé cet investissement par 6 voix contre 3 favorables à un processus participatif."

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit :

"L'étude d'aménagement qui nous est proposée est inopportune. Le groupe UDC estime qu'il est plus important que la salle de spectacle et ses infrastructures soient réalisées préalablement pour que nous puissions juger au mieux de ce qu'il y aura encore à faire.

Aménager l'esplanade et la promenade avant la construction du principal édifice qui se dressera à proximité, cela semble contraire à toute conception urbanistique et architecturale.

Dès lors, à l'instar de la Commission financière, et en raison des remarques exprimées, le groupe UDC vous invite à reporter cet investissement à une date ultérieure."

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

"Comme trois membres de la commission de l'Edilité, notre groupe insiste pour qu'une démarche participative préside à l'aménagement de ce lieu, de cet espace central de la cité, de ce poumon offert aux habitants. Les explications de M. J.-M. Schaller quant à l'impossibilité d'engager un processus participatif et à la nécessité de recourir à des professionnels pour réaliser ces aménagements ne tiennent pas debout. Il s'agit simplement de mettre en œuvre une culture de gouverner, une manière de travailler qui permet également d'arriver à de très bons résultats, souvent bien meilleurs que ce que proposent des spécialistes, fréquemment bien trop éloignés des besoins quotidiens des gens.

Quant à renvoyer aux calendes grecques, cet aménagement, en disant qu'il faut d'abord voir quelle tronche aura le théâtre, ce n'est pas un principe d'architecture. J'aimerais quand même rappeler que les plus grands des châteaux classiques ont été conçus avec leurs jardins et qu'on n'a pas attendu la construction du château pour savoir ce qu'on allait faire autour. Non ! Cette manière de faire, ce n'est pas de la planification. En revanche, ce qu'il est essentiel de connaître, c'est de savoir le sort qui sera réservé à la place entre les deux grandes surfaces commerciales, de laquelle émergera notre future salle de spectacle. Ça oui, c'est capital. Il est important de savoir ce qu'on fera à cet endroit pour créer un lien et une cohérence entre ces divers éléments.

C'est pourquoi nous demandons le transfert de cet investissement en catégorie III, afin que, du côté des services de l'Edilité, on se donne les moyens de réfléchir, voire qu'on délègue cette tâche de réflexion à des personnes à même de concevoir ce processus participatif. Il s'agit aussi de se donner le temps d'achever les plans définitifs de la place qui entourera le théâtre."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit au nom de son groupe :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture se réjouit que le Conseil communal veuille réaliser un aménagement de qualité aux Grand-Places. Il s'agit, en effet, d'un emplacement stratégique, sis au cœur de notre cité qui mérite une réelle mise en valeur, surtout au vu de l'état actuel

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

des choses qui est franchement insatisfaisant. Nous ne sommes, en revanche, pas d'accord avec ce que vient de déclarer le représentant du groupe UDC. Nous pensons que la salle de spectacle et cet aménagement doivent être achevés simultanément. Il serait ridicule d'inaugurer la salle de spectacle et d'avoir tout autour une espèce de terrain vague couvert de gadoue. A mon sens, c'est inconcevable.

Cependant – c'est là la pierre d'achoppement -, nous estimons insuffisant de se contenter d'un appel de projets auprès de quelques bureaux d'architectes paysagistes présélectionnés. Notre groupe désire un concours ouvert à tous les bureaux et souhaite aussi que la population soit intégrée, en tout cas dans la première phase de réflexion. Nous pensons, bien entendu, à un processus participatif qui devrait être piloté et encadré par des médiateurs professionnels. C'est ainsi qu'on arrivera à une solution consensuelle de qualité. Il s'agirait notamment de prendre en considération les souhaits de la population afin de pouvoir définir des pistes de réflexions fortes qui feraient, ensuite, partie intégrante du cahier des charges remis aux bureaux participant au concours. Nous aimerions surtout éviter que la population ne fasse pas sien cet espace, parce qu'elle aurait le sentiment d'avoir été tenue à l'écart de cette réalisation et de n'avoir pas pu exprimer ses vœux.

C'est pourquoi le groupe PCSO propose de transférer cet investissement de la catégorie II à la catégorie III, afin d'obtenir un message qui intègre tous ces aspects des choses."

M. Christoph Allenspach (PS) souhaite également, au nom du groupe socialiste, le transfert de cet investissement en catégorie III. Cette analyse est un peu moins urgente que celle concernant la réalisation d'un bâtiment pour le CO alémanique, ne serait-ce que du fait que la construction de la salle de spectacle a pris un certain retard. Nous ne nous contentons pas des 20 lignes de présentation qui nous sont données en page 26 du message du budget. On nous cite les analyses réalisées, mais même la commission de l'Edilité n'a pas vu ces analyses. Nous demandons la présentation d'un message avec des informations exhaustives. Ce faisant, nous laissons malgré tout au Conseil communal la possibilité d'agir dans ce dossier, l'année prochaine déjà. C'est pourquoi, nous nous opposons à la suppression pure et simple de ce poste.

M. Laurent Thévoz (Verts) intervient simplement pour donner, à ses collègues, une petite information. Nos voisins de Berne ou de Renens suivent exactement cette voie participative que nous souhaitons. C'est ainsi qu'a été réaménagée la Breitenrainplatz à Berne. Suite à ce processus participatif, a été organisé un concours, conformément aux règles de la SIA. A Renens, la Commune va encore plus loin, puisqu'après une telle procédure, elle mettra le projet retenu en votation populaire.

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, constate qu'il y a deux propositions. La première tend au rejet de ce crédit, tandis que la seconde vise à son renvoi en catégorie III. *"Vous me permettez, quand même, de vous faire part de mon étonnement quant à l'évolution de la position du Conseil général, en particulier de la Commission financière, dans ce dossier. Je rappelle que la première proposition présentée à ce sujet au Conseil général date du 7 avril 2003. A l'époque, l'ancien Conseiller général F. Eugster avait demandé l'inscription d'un montant au budget 2004 pour l'étude de l'aménagement de l'aire des Grand-Places, en souhaitant 'que les résultats de l'étude soient présentés en même*

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

temps que le crédit de construction du théâtre, puisque les deux sujets sont liés.' (cf. procès-verbal de la séance du 7 avril 2003, page 457). La transmission de cette proposition a été acceptée par le Conseil général.

Lors de la séance du 16 décembre 2003, consacrée à l'examen du budget d'investissement, le Conseil communal était venu avec une proposition de crédit en catégorie II. Le Président de la Commission financière de l'époque, M. C. Joye, avait déclaré, suite à une proposition de renvoi en catégorie III de cet investissement : 'Le message devra être présenté au Conseil général lors de la séance où sera traitée la construction de la salle de spectacle.' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2003, page 272). Cela a été fait, puisque dans le message consacré à la salle de spectacle, tout un paragraphe expliquait ce problème de l'aménagement de l'esplanade des Grand-Places. Le Conseil communal annonçait vouloir inscrire un montant à cet effet au budget d'investissements 2006.

Cela n'a pas été fait, ni en 2006, ni en 2007, parce que le Conseil communal jugeait prématuré de se lancer dans une étude, à un moment où l'on ne savait pas encore si le théâtre serait réalisé et quand il serait inauguré. Aujourd'hui que l'on sait que la construction de la salle de spectacle débutera prochainement et que l'on sait que cette salle sera édifée dans un délai de trois à quatre ans, nous estimons qu'il est temps de partir avec cette étude d'aménagement, puisqu'effectivement la salle et l'aménagement des terrains environnants doivent être achevés en même temps.

Si tel n'était pas le cas, on ne manquerait pas de nous reprocher d'avoir laissé un no man's land dans ce secteur des Grand-Places. Les urbanistes et aménagistes savent lire des plans, savent déchiffrer des maquettes. Ces spécialistes n'ont pas besoin que le bâtiment soit construit pour trouver et proposer des solutions intéressantes. Je m'oppose donc au refus pur et simple du crédit, puisque nous devons - cela correspond du reste à des requêtes qui nous ont été présentées au Conseil général - entreprendre ces études pour que tout cet aménagement soit terminé en même temps que la salle de spectacle.

Au nom, toujours, du Conseil communal, je dois également m'opposer à la proposition de transfert de ce crédit en catégorie III. Comme nous l'avons déjà relevé, tout à l'heure, au sujet des études dans le domaine scolaire, il s'agit là d'un crédit d'études. Lorsque vous sera présentée la demande de crédit de construction – selon le plan financier en 2010 - nous vous soumettrons évidemment un message détaillé. En l'état, il s'agit simplement de nous donner la possibilité de mener cette analyse. Pour ce faire, il n'y a pas besoin d'explications complémentaires.

Qu'en est-il de la démarche participative ? Je rappelle que les milieux intéressés ont déjà pu donner leur opinion. Il s'agit notamment de représentants de milieux, tels que la police, le Tremplin... Ce sont des milieux qui interviennent régulièrement dans ce secteur. Elargir par trop le processus participatif pour une opération aussi complexe ne rimera sûrement à rien, nous enregistrons une multitude d'opinions contradictoires que nous ne pourrions de toute façon pas prendre en considération. Il existe des cas, où il faut, malgré tout, faire confiance aux spécialistes. Le Conseil communal est tout à fait disposé à jouer le jeu de la participation, chaque fois que cela est possible. Actuellement, une telle démarche est en cours pour le secteur de Maggenberg. Mais il faut se dire que pour certains

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

endroits, une telle démarche n'est pas la bonne solution. Nous pensons, qu'en l'occurrence, un tel processus participatif ne convient pas.

C'est avec ces quelques considérations que je vous prie, au nom du Conseil communal, de maintenir cet investissement en catégorie II."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, ne peut, en aucun cas, au nom de celle-ci, se rallier à l'idée de maintenir ce crédit en catégorie II. "Je constate que le Conseil communal fait grand cas d'une proposition d'un ex-collègue. Il me paraît légèrement sélectif dans le choix des propositions dont il tient compte. On nous cite la date du 16 décembre 2003. Je crois savoir que nous sommes aujourd'hui le 18 décembre 2007. Il me semble qu'en quatre ans, les choses peuvent évoluer. Nous ne préconisons pas le renvoi de ce dossier aux calendes grecques. Je ne pense pas que l'échéance de 2009 puisse être considérée comme un renvoi aux calendes grecques.

On nous prédit que la salle de spectacle sera un château entouré d'autres édifices. Quand je pense aux autres immeubles, que sont Manor, L'Eurotel, Gemelli ou Fribourg-Centre, UBS et Credit Suisse, tout cela me fait penser à un jeu de plots disgracieux.

Permettez-moi de vous citer un extrait de notre séance de Commission du 28 novembre 2007. Au sein de notre Commission, nous avons une collègue 'Verte' qui peut se montrer particulièrement convaincante et une collègue 'orange' qui l'est tout autant. Notre collègue 'Verte' a dit se demander 'si c'est le moment opportun de procéder à une telle étude. Avant de procéder à une telle étude d'aménagement d'esplanade et de promenade, il conviendrait de voir ce qui ressortira réellement de la construction de la salle de spectacle.' Elle a poursuivi en précisant ne pas contester la nécessité d'une telle analyse, mais releva que la question qui se pose, c'est celle du moment. C'est sur cette question là, et uniquement sur cette question-là, que nous divergeons de vues. 'Les paysagistes ne pourront pas s'imaginer simplement sur plans comment se présentera réellement la salle de spectacle.'. Notre collègue 'orange' d'intervenir pour nous dire partager l'avis de la représentante 'Verte'. 'Il sera très difficile pour des aménagistes de voir réellement ce qui sortira de la réalisation de la salle de spectacle'. 'On risque de se retrouver comme avec la sortie de Cap-ciné qui était dissimulée dans les photomontages de la salle de spectacle.' De l'avis, en tout cas de cette collègue 'orange' 'il serait plus judicieux d'attendre la concrétisation de la salle de spectacle avant de se lancer dans cette étude.'

Je vous invite à suivre l'avis de nos collègues qui ont de belles couleurs, le vert et l'orange, couleurs harmonieuses qui vont très bien ensemble et qui ont soutenu en cœur cette proposition. Votez donc avec nous, non pas le renvoi aux calendes grecques, mais à 2009 qui sera certainement une grande année à tout point de vue."

M. Christian Felder (PDC) ne refera pas tout le débat, parce que tout a été dit. "Je dirais simplement, comme vient de le relever M. J. Clerc, que les avis peuvent évoluer, puisque, comme je l'ai relevé tout à l'heure, la commission de l'Edilité avait approuvé cet investissement par 6 voix contre 3. Pour l'anecdote, je peux ajouter que j'ai rencontré M. F. Eugster qui est fort heureux que ce crédit d'investissements vous soit proposé. Moi aussi."

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

Votes

Premier scrutin

Opposée à la proposition de MM. Gilles Bourgarel et Pierre-Olivier Nobs de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition de la Commission financière de refuser ce crédit au budget de cette année l'emporte par 37 voix contre 27.

Deuxième scrutin

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de refuser d'inscrire au budget 2008 ce crédit de 150'000 francs pour une étude d'aménagement de l'esplanade et de la promenade des Grand-Places l'emporte par 51 voix contre 9.

15. 700.506.28	<u>Extension de la fibre optique (dernière étape) - Liaison Châtillon + derniers bâtiments scolaires</u>	Fr.	100'000.00
----------------	--	-----	------------

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que ce crédit de 100'000 francs a été accepté par 8 voix sans opposition, mais 2 abstentions.

M. Jean-Pierre Largo, Président de la commission de l'Informatique, ajoute que celle-ci recommande l'acceptation de ce crédit par 6 voix sans opposition, mais 1 abstention.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour la dernière étape de l'extension de la fibre optique (liaison avec le site de Châtillon et les derniers bâtiments scolaires) est accepté par 45 voix, sans opposition.

16. 900.503.07	<u>Piscine du Levant, 1ère étape : assainissement de la partie technique et étanchéité de la toiture</u>	Fr.	450'000.00
----------------	--	-----	------------

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que cette dernière est d'accord à l'unanimité des 10 membres présents.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Encore un investissement par étapes et urgent. En outre, aucun montant n'est inscrit pour la réfection de l'étanchéité de la toiture, contrairement à l'intitulé de la rubrique. M. J. Bourgknecht nous a dit que cette dernière mention peut être supprimée. Le traitement de l'eau est un problème de salubrité. La réalisation des travaux par étapes permet d'être plus clair dans les devis et les crédits présentés.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

La commission de l'Edilité approuve cet investissement à l'unanimité des présents, moins une abstention."

Vote

Le crédit de 450'000 francs pour la première étape de l'assainissement de la partie technique de la piscine du Levant est accepté par 67 voix, sans opposition.

17. 900.506.01 Lisseuse à glace Fr. 200'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que celle-ci accepte ce crédit par 4 voix contre 3, et 3 abstentions.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, relève que ladite commission en fait de même à l'unanimité des présents, moins 2 abstentions. *"Nous nous sommes demandés s'il n'aurait pas été préférable que le HC Fribourg-Gottéron acquière lui-même cette lisseuse à glace, en la finançant par la publicité. La Commune désire conserver la main mise sur ces installations. Cette lisseuse servira aussi pour la deuxième piste de glace."*

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour l'acquisition d'une lisseuse à glace est accepté par 54 voix, sans opposition.

18. 920.503.02 Stade St-Léonard : assainissement piste synthétique et terrain de football (Fr. 640'000,00 dont 1/2 à charge du Canton) Fr. 320'000.00

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que cette dernière propose d'accepter ce crédit de 320'000 francs par 3 voix sans opposition, mais 7 abstentions. (Rires)

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Nous regrettons l'urgence de cet investissement et le peu d'explications données à son appui, mais, nous a-t-on répondu, le Grand Conseil a voté la part cantonale de 320'000 francs avec beaucoup moins d'explications. Nécessité faisant loi et ces installations étant très utilisées, la commission de l'Edilité approuve cet investissement à l'unanimité des présents, moins une abstention."

M. Christoph Allenspach (PS) relève que le caractère urgent de cet investissement n'est nullement démontré. On nous parle simplement tout à coup de cette double date des 2 et 3 août 2008 où auront lieu les championnats suisses d'athlétisme. Alors, on se met à courir, parce qu'il s'agit de grands clubs, alors que de nombreux autres petits clubs attendent depuis fort longtemps de disposer d'installations décentes. Au mieux, celles-ci figurent au plan d'investissements pour 2011, si ce n'est pas plus tard. Personnellement, je m'oppose à ce crédit.

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et des Sports, rappelle que le stade de Saint-Léonard appartient à l'Université. *"Il est financé pour moitié par l'Etat et pour l'autre moitié par la Ville de Fribourg. Comme cela vient d'être dit, le Canton a d'ores et déjà accepté sa participation de 320'000 francs. Pourquoi assainir cette piste synthétique maintenant ? La raison principale n'est nullement la tenue de ces championnats suisses d'athlétisme au début du mois d'août 2008. Ce n'est que l'occasion de cette opération, puisque depuis plusieurs années déjà, la commission du stade entend procéder à la réfection de cette piste d'athlétisme qui date de 1986. Cette piste doit impérativement être refaite de manière urgente par un 'retoping' (recharge de matières synthétiques de type polyuréthane d'une épaisseur de 3mm environ). Si on ne peut pas procéder à ce renouvellement actuellement, il faudra alors entièrement remplacer le revêtement synthétique. La dépense sera alors beaucoup plus élevée. Au nom du Conseil communal et de la commission du stade, je vous prie d'accepter cet investissement tel que proposé."*

Vote

Le crédit de 320'000 francs représentant la part de la Ville de Fribourg à l'assainissement de la piste synthétique et au terrain de football du stade de Léonard est accepté par 43 voix contre 6.

19. 1030.521.01 <u>Bertigny III extension de l'Hôpital cantonal, selon votation du Grand Conseil</u>	Fr.	2'100'000.00
--	-----	--------------

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Je comprends parfaitement la colère de la Commission financière concernant cette participation des communes de la Sarine décidée par le Grand Conseil, pour Bertigny III. Malheureusement, je suis obligée de demander à la Commission financière de ne pas persister dans cette voie, parce que cette décision a été prise par le Grand Conseil au mois d'octobre 2006 et que cette décision est irrévocable, même si elle représente une charge liée pour la Ville de Fribourg et pour toutes les communes du district de la Sarine. Nous avons reçu, à la fin du mois de septembre 2007, la facture du Département de la santé publique concernant cette participation de Fribourg à Bertigny III. Cette facture porte bien sur la troisième étape de la rénovation de l'Hôpital cantonal. Ce montant est de 899'321,80 francs. Cette facture date du 30 septembre 2007.

Suite à la réception de cette facture, nous avons pris contact avec le Service des communes et celui de la santé publique pour leur faire part de notre mécontentement et surtout pour leur dire que nous voulions impérativement inscrire cette participation sous le compte des investissements, parce qu'il s'agit effectivement d'un investissement. Du reste, la participation à Bertigny II avait été également considérée comme un investissement. Si l'on avait opté, comme le voulait au départ le Canton, pour inscrire cette participation dans le compte de fonctionnement, on aurait changé complètement de mode de procéder par rapport à ce qui avait prévalu à Bertigny II. Nous avons obtenu du Service des communes la possibilité d'inscrire ce montant en investissement. Toutefois, du moment où il s'agit d'un investissement, il convient d'inscrire non pas une tranche annuelle, mais la totalité de la participation de la Ville de Fribourg pour

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

Bertigny III. Cette participation totale s'élève à 2'100'000 francs. C'est donc bien cette proposition que nous vous présentons aujourd'hui en vous soumettant cette demande de crédit d'investissement de catégorie II. Si nous le faisons, c'est pour obtenir du Service des communes, l'autorisation d'emprunter. Si tel n'est pas le cas, nous n'obtiendrons pas du Service des communes d'autorisation d'emprunter. A ce moment-là, automatiquement, les 900'000 francs de participation prévus seront inscrits au compte de fonctionnement. Je dois alors vous dire que tout le beau travail que vous avez fait hier soir et ce soir pour améliorer ce budget sera balayé d'un seul coup de baguette magique. Je compte sur vous, et sur votre sagesse, pour voter cet investissement de catégorie II."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie Mme la Directrice des Finances d'avoir parlé de beau travail accompli hier et aujourd'hui. C'est réconfortant.

"Dans notre pays, lorsque l'on demande à un membre d'une assemblée de voter ou non un crédit, il doit avoir la faculté de dire oui ou de dire non. Ici, on nous met le couteau sur la gorge. Il est totalement incompréhensible que cette affaire se soit passée ainsi. Il y a eu un legs généreux de 16 millions de francs des époux Sella-Mouso. Nous constatons que ces 16 millions de francs de don ont été totalement utilisés pour diminuer la part du Canton et il est resté une part de 5 millions de francs à charge des communes de la Sarine. Cette opération a été décidée en fin de législature, le 5 octobre 2006, c'est-à-dire moins de trois mois avant l'entrée en vigueur de la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois qui prévoit que, désormais, tout ce qui concerne l'Hôpital cantonal est l'affaire du Canton. Il est incompréhensible qu'une telle décision ait pu être prise (cf. Bulletin officiel des séances du Grand Conseil, pp. 2305-2309). J'ai relu le 'Bulletin officiel' du Grand Conseil. 89 députés étaient présents. Ils ont tous voté comme un seul homme cette mesure très défavorable à la Ville. C'est difficilement compréhensible. J'ai aussi examiné le détail du vote et j'ai constaté que 10 députés de la ville de Fribourg ont participé à ce scrutin. J'ai cherché à savoir qui avait pris la parole. J'ai constaté qu'outre le président rapporteur de la commission (R. Thomet), ce sont exprimés une députée socialiste (S. Berset) et une députée chrétienne-sociale (N. Aeby-Egger) de la Sarine, un représentant radical de la Gruyère, un député UDC du Lac et enfin un député PDC de la Singine. Personne de la Ville de Fribourg n'a demandé la parole pour dire quoi que ce soit. Il y a des choses qu'il vaut mieux savoir après les élections cantonales qu'avant. On évite ainsi de tirer des conséquences par trop négatives.

Je comprends ce que Mme M. Genoud-Page a voulu nous dire, mais nous avons le sentiment, au sein de la Commission financière, qu'il convenait de marquer d'un geste de mauvaise humeur la réception de cette facture qui ne soulage nullement les finances cantonales. C'est presque une opération déloyale de faire 'passer ça' quasiment en catimini à la veille de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi et au terme d'une législature cantonale. Je suis très attristé de cette manière de procéder. Moi-même, je n'ai pas la compétence de retirer la proposition de la Commission financière, même si je comprends parfaitement ce que la Directrice des Finances a voulu nous faire comprendre. Je remets cette affaire à la sagesse de votre jugement."

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

M. Thierry Gachet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Nous nous trouvons ici face à un exemple typique de ce que nous dénonçons régulièrement – comme on a pu le voir lors de l'examen du budget de fonctionnement et comme nous aurons encore l'occasion de le faire un peu plus tard – à savoir tout le problème des relations entre l'Etat et la Ville de Fribourg. Nous regrettons effectivement d'avoir, dans ce contexte, le couteau sur la gorge, parce que les choses sont ainsi. C'est dans ces conditions que le groupe PDC, à une large majorité, apportera son soutien à la proposition du Conseil communal. Nous ne pouvons, en effet, pas nous permettre, certes le couteau sur la gorge, d'être incohérents et de voir ensuite cette charge figurer au compte de fonctionnement.

Contact pris avec un député de la ville, membre de la commission, j'aimerais préciser qu'il semble y avoir eu une pierre d'achoppement marquée au sujet du legs destiné à financer en grande partie l'investissement global. Sans avoir évidemment en main ce document, j'ajoute qu'il semblerait que les disposants auraient spécifié que le legs était destiné à l'Etat de Fribourg. Ce serait la raison pour laquelle, juridiquement, il n'était pas possible, par la suite, d'imputer cette part. J'aimerais néanmoins dire que si, techniquement, le Conseil d'Etat n'avait pas d'autre choix que de respecter la volonté des disposants, il n'en demeure pas moins qu'il avait certainement la possibilité, par des voies détournées, d'alléger la facture de la Ville et des autres communes du district. C'est dans ce sens que j'aimerais faire part de l'avis du groupe démocrate-chrétien. Nous regrettons cette situation, mais, comme je l'ai déjà dit, nous voterons majoritairement cet investissement."

M. Christoph Allenspach (PS) partage le sentiment de colère déjà exprimé de recevoir cette facture tout de même salée du Canton. *"J'ai aussi le souvenir que le Service des communes, qui est tout de même un service de l'Etat, se permet de 'pinailler' relativement fréquemment sur nos investissements. Il nous envoie des courriers fixant des limites jusqu'où nous pouvons investir. Nonobstant, l'Etat se permet de se saisir de notre argent, dès qu'il estime qu'il en a besoin. Une partie de notre groupe s'opposera très vraisemblablement à ce crédit de manière symbolique."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise que devant le Grand Conseil, c'est Mme N. Aeby-Egger qui est intervenue à ce sujet. Comme vous le savez sans doute, lorsqu'un représentant de la ville de Fribourg s'exprime devant le Grand Conseil pour défendre nos intérêts, on ne l'écoute en général pas. *"J'ai pris mes précautions. J'ai prié Mme Aeby-Egger de faire cette intervention en faveur non seulement de la Ville de Fribourg, mais de toutes les Communes de la Sarine qui se trouvent dans le même bateau."*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, tient à bien préciser que le legs dont il est question a bel et bien été fait en faveur de l'Hôpital cantonal. Ce legs était au bénéfice de l'Hôpital cantonal qui, jusqu'à la fin de l'année passée, servait également d'hôpital de district. C'était la raison pour laquelle, jusque là, la prise en charge du déficit était assumé à la fois par l'Etat et les Communes du district. Dans ce dossier, le Conseil d'Etat a sollicité un avis de droit qui allait dans le sens de ses prétentions, même si les choses n'étaient pas aussi claires qu'on veut bien nous le faire croire. Je dirais simplement ceci : dès

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

que vous avez un juriste, vous avez deux avis et le Conseil d'Etat a su choisir son juriste.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, n'entend pas allonger la discussion. Il n'empêche que dans un dossier de ce type, on serait en droit d'attendre du Conseil d'Etat une appréciation politique. Il aurait très bien pu, dans le contexte de ce legs, prendre en charge la totalité de ces frais de Bertigny III. *"Il y a eu une manœuvre pour faire porter le chapeau aux communes de la Sarine. C'est difficilement compréhensible. Devant le Grand Conseil, Mme N. Aeby a certes pris la parole et fait une allusion à la question du financement, mais elle n'a pas été une avocate de la Ville qui aurait pu envoyer à M. J. Pollet un mémoire d'honoraires conséquent. Elle s'est contentée d'une allusion à ce problème. Quand j'entends dire que les députés de la ville ne peuvent pas prendre la parole pour défendre les intérêts de la ville, parce qu'ils ne seraient pas entendus, je me demande s'il ne faudrait pas préconiser une réduction de quinze du nombre de députés et de laisser les campagnards décider de notre triste sort. "*

Vote

Le crédit de 2'100'000 francs de participation de la Ville à l'extension de l'Hôpital cantonal par Bertigny III est accepté par 35 voix contre 11.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

Les investissements de catégorie III n'appelant pas d'observations, ils sont dès lors inscrits. Il s'agit :

1.	430.506.09	<u>Mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare et étude de planification</u>	Fr.	600'000.00
2.	430.506.10	<u>Etude modération de trafic</u>	Fr.	100'000.00
3.	520.501.89	<u>Mesures d'accompagnement du Pont de la Poya</u>	Fr.	3'500'000.00
4.	520.501.91	<u>Place Jean-Tinguely, avenue de Tivoli, rue Pierre-Kaelin : réaménagement</u>	Fr.	2'000'000.00
5.	520.501.92	<u>Rue de la Grand-Fontaine : réaménagement</u>	Fr.	600'000.00
6.	612.503.53	<u>Agrandissement de l'école de Pérolles, Botzet</u>	Fr.	2'000'000.00
7.	618.503.23	<u>Werkhof</u>	Fr.	1'500'000.00

Séance du 18 décembre 2007

Examen du budget des investissements 2008 (suite)

8. 620.501.07 Réaménagement de la place de la Gare Fr. 1'500'000.00

b. des Services industriels

Inscription des investissements déjà décidés

1. Sources de la Hofmatt, réfection des puits Fr. 928'000.00

Pas d'observations. Inscrit.

2. Av. Général-Guisan - av. Granges-Paccot : extension transport Fr. 460'000.00

Pas d'observations. Inscrit.

000

8. Votes finals sur le budget 2008

a. Budget de fonctionnement 2008 de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

La Présidente précise que, suite aux décisions prises par le Conseil général, le présent article est modifié comme suit :

"Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	204'097'038.00
Total des charges	Fr.	208'656'905.00
Excédent des charges	Fr.	4'559'867.00

M. Philippe Wandeler (PCSO) fait la déclaration ci-après .

"Le groupe chrétien-social/Ouverture s'abstiendra lors du vote d'ensemble de ce budget. Nous estimons que la décision de report de l'indexation est totalement injuste à l'égard du personnel communal. Nous ne pouvons donc pas soutenir indirectement une telle décision, en acceptant le budget."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Hier soir, j'ai clairement annoncé que notre groupe se réservait le droit de refuser le budget lors du vote final, si les propositions

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

portant atteinte au droit du personnel communal atteignaient un degré intolérable. Après les décisions prises lors de l'examen du budget de fonctionnement, force nous est de constater que la limite du tolérable est dépassée. Les trois principales coupes opérées touchent l'indexation des traitements du personnel, les conditions de travail de ce personnel et les outils informatiques mis à sa disposition.

Dans ces conditions, personnellement, je préfère simplement rendre sa copie au Conseil communal, pour qu'il nous présente un nouveau budget respectant la volonté de la Commission financière et de la majorité de cette assemblée de réduire le déficit, mais sans pénaliser les employés communaux."

Vote

Le présent article modifié est adopté par 39 voix contre 11.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 44 voix contre 1, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 27 du 12 novembre 2007 ;
- le rapport de la Commission financière ;

a r r ê t e :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	204'097'038.00
Total des charges	Fr.	208'656'905.00
Excédent des charges	Fr.	4'559'867.00

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2008 est également approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	12'531'580.00
Total des charges	Fr.	12'474'650.00
Excédent des produits	Fr.	56'930.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des Finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le 18 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL"

b. Budget des investissements 2008 de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

1^{er} alinéa

Suite aux décisions prises ce soir, le présent alinéa est modifié comme suit :

"Le montant des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I, II, se montant à **23'322'00 francs** est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés) :	Fr.	15'000'000.--
Catégorie II (désignés ci-dessous à l'article 2) :	Fr.	8'322'000.--

2^{ème} alinéa

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Le présent article ne donne lieu à aucune observation mais est modifié comme suit, après les décisions prises ce soir :

"Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

...

13. 613.503.28 Rue de Morat 61, rénovation
des façades Fr. 150'000.00

Ces travaux seront financés
par le fonds de rénovation
des immeubles du patri-
moine financier

[14. ...]

14. 700.506.28 Extension de la fibre optique
(dernière étape) – Liaison
Châillon + derniers bâti-
ments scolaires Fr. 100'000.00

Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales

...

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 61 voix sans opposi-
tion, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exé-
cution du 28 décembre 1981 ;

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

- le message du Conseil communal n° 27 du 12 novembre 2007 ;
- le rapport de la Commission financière ;

a r r ê t e :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à Fr. 23'322'000.-- est approuvé; il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 15'000'000.--
Catégorie II (désignés ci-dessous à l'article 2) : Fr. 8'322'000.--

2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie I, se montant à Fr. 460'000.--, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

1. 300.506.09 Renouvellement mobilier et informatique Fr. 572'000.00
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
2. 420.506.19 Remplacement du camion échelle de 1982 Fr. 1'000'000.00
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
3. 520.501.90 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux-roues, transports publics Fr. 120'000.00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
4. 520.506.06 Remplacement véhicules voirie Fr. 180'000.00
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|--------------|
| 5. | 530.506.18 | <u>Remplacement véhicule déchets</u> | Fr. | 250'000.00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 6. | 532.501.36 | <u>Collecteurs d'évacuation des eaux</u> | Fr. | 1'000'000.00 |
| | | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement. | | |
| 7. | 532.501.37 | <u>Station d'épuration, remplacement de la commande des installations</u> | Fr. | 650'000.00 |
| | | Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées. | | |
| 8. | 612.503.52 | <u>Etudes et concours, réalisations scolaires</u> | Fr. | 300'000.00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 612.503.54 | <u>Cycle d'orientation de Jolimont - rénovation des cuisines (2e étape)</u> | Fr. | 350'000.00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 10. | 612.503.55 | <u>Ecole de la Vignettaz, revêtement de sol, halle supérieure</u> | Fr. | 130'000.00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 11. | 612.503.56 | <u>Centre de quartier du Schoenberg, école enfantine - aménagement de la cour</u> | Fr. | 100'000.00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

12.	612.503.57	<u>Ecole du Bourg, remplace- ment de fenêtres</u>	Fr.	350'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
13.	613.503.28	<u>Rue de Morat 61, rénovation des façades</u>	Fr.	150'000.00
		Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patri- moine financier.		
14.	700.506.28	<u>Extension de la fibre optique (dernière étape) - Liaison Châtaillon + derniers bâti- ments scolaires</u>	Fr.	100'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
15.	900.503.07	<u>Piscine du Levant, 1ère étape : assainissement de la partie technique</u>	Fr.	450'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
16.	900.506.01	<u>Lisseuse à glace</u>		
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales	Fr.	200'000.00
17.	920.503.02	<u>Stade St-Léonard : assainis- sment piste synthétique et terrain de football (Fr. 640'000,00 dont 1/2 à charge du Canton)</u>	Fr.	320'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
18.	1030.521.01	<u>Bertigny III extension de l'Hôpital cantonal, selon vo- tation du Grand Conseil</u>	Fr.	2'100'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		

Séance du 18 décembre 2007

Votes finals sur le budget
2008 (suite)

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2008, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévu à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 11'800'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2008.

Fribourg, le 18 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :
Catherine NUSBAUMER

Le Secrétaire de Ville adjoint :
André PILLONEL"

MOTION D'ORDRE

M. Stanislas Rük (PDC) demande, par motion d'ordre, d'arrêter ici les débats et de passer directement aux "Divers".

Vote sur la motion d'ordre

La motion d'ordre de M. Stanislas Rük est acceptée à une majorité évidente.

ooo

16. Divers

A. **NOUVELLE RÉOLUTION DU GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN
CONCERNANT LE DÉSÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE CHRONIQUE
DE NATURE ESENTIELLEMENT STRUCTURELLE**

La Présidente donne connaissance à l'assemblée du projet de résolution ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

considérant

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

- que la Commune de Fribourg fait face à un déséquilibre budgétaire chronique de nature essentiellement structurelle;
- que le Conseil général, suivant en cela le Conseil communal considère que le Canton ne tient pas suffisamment compte des spécificités d'une ville centre telle que Fribourg;
- que le Conseil général et le Conseil communal souhaitent résoudre durablement les problèmes structurels financiers de la Commune de Fribourg;
- qu'à cet égard de nouvelles formes de collaboration (notamment agglomération, fusion) pourraient constituer des éléments de solution au problème dès lors qu'elles contribueraient aux réformes structurelles et financières nécessaires;

appelle

- Le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg à ouvrir des discussions formelles avec le Conseil communal afin d'envisager de nouvelles mesures concrètes permettant de contribuer à la résolution des problèmes financiers de nature structurelle de la Commune de Fribourg, et ce dans l'intérêt de la constitution d'un Grand Fribourg;
- Le Conseil d'Etat à envisager dans ce contexte des mesures permettant d'aider spécifiquement la Commune de Fribourg dans la mise en place de nouvelles formes de collaboration (notamment agglomération, fusion);
- Le Conseil d'Etat à assurer l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière au plus tard en 2010 ou, en cas de report, à envisager des mesures transitoires."

M. Thierry Gachet (PDC) ajoute ce qui suit :

"Après près de huit heures de délibérations, le groupe démocrate-chrétien vous propose de nous unir sur ce qui peut nous rassembler et non pas sur ce qui a pu nous diviser. Il s'agit de pousser une sorte de coup de gueule, même si c'est dans les formes. Au-delà d'une pure déclaration de principe, nous souhaitons mettre en avant deux points pour soutenir le Conseil communal. Il s'agit de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière, parce que nous nous soucions qu'elle soit mise en application dans les délais promis au départ. Si cela ne devait pas être possible, nous aimerions apporter notre soutien au Conseil communal dans son combat pour obtenir des dispositions transitoires.

Ensuite, nous sommes confrontés à des défis structurels qui, à terme, devraient nous permettre de résoudre les difficultés financières que nous connaissons. Parmi ces nouvelles formes structurelles dont nous devrions nous doter, il y a l'agglomération et les projets qui suivront la mise en place de cette agglomération que nous appelons de nos vœux. A terme, il y a évidemment la fusion. L'un et l'autre de ces processus ne pourront se faire sans que le Conseil d'Etat aille bien au-delà de ce qu'il fait aujourd'hui dans l'aide spécifique accordée à la Ville de Fribourg."

M. John Clerc (PS), qui s'exprime à titre personnel, déclare ce qui suit :

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

"Je souscris pleinement à cette résolution. J'espère qu'elle rencontrera un bon accueil, car elle me semble refléter des sentiments unanimes."

Vote

Le Conseil général adopte par 57 voix, sans opposition, la résolution présentée par le groupe démocrate-chrétien.

B. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 45 de M. Claude Schenker (PDC) demandant au Bureau que, désormais, lors de chaque vote du Conseil général, les abstentions soient décomptées

M. Claude Schenker (PDC) déclare ce qui suit :

"Navré par l'incident procédural vécu par notre assemblée et navré que, souvent, les abstentions ne soient pas mises aux voix, je fais une proposition qui vise à éviter un nouvel incident du même style.

Il suffirait à cet effet de demander qui s'abstient et de décompter les abstentions.

Car cela n'est nullement interdit par la loi. La loi sur les communes et notre règlement actuel et futur ont la même teneur et prévoient au sujet des votes :

'Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.' (cf. article 18, 4^{ème} alinéa LCo).

Pour autant que cette disposition s'applique aussi au vote à main levée, cela signifie clairement que les abstentions ne sont pas comptées dans le calcul de la majorité. Mais la loi n'interdit aucunement de demander qui s'abstient. La loi sur les communes ne peut tout de même pas interdire à toutes les communes de décompter les abstentions lors des votes.

Si le Bureau a des doutes à ce sujet, il pourra consulter d'autres juristes, notamment au Service des communes. Je souhaite qu'il discute très sérieusement de ce problème et qu'il introduise très prochainement une nouvelle disposition à l'article 45 RCG ayant la teneur ci-après :

*'Le Président du Conseil général met aux voix, lors de chaque vote, les pour, les contre, **et les abstentions**'."*

La décision quant à la prise en considération de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

- n° 46 de M. Louis Castella (UDC) demandant au Bureau de programmer un ordre du jour tel que les séances du Conseil général s'achèvent avant la dernière course des transports publics

M. Louis Castella (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Je dépose une proposition demandant au Bureau du Conseil général de programmer un ordre du jour des séances dudit Conseil de façon que chaque participante et participant puisse regagner son domicile en utilisant la dernière course des transports publics.

Cela dans le but d'éviter de devoir utiliser son propre véhicule et de chercher une des rares places de parc ou de devoir rentrer à pied en passant par certains endroits peu sûrs."

La décision quant à la prise en considération de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 47 de Mmes Claudine Esseiva (PLR) et Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal de réaliser un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil

Mme Antoinette de Weck (PLR) présente, au nom de Mme C. Esseiva, excusée, la proposition ci-après :

"Die vielen positiven Reaktionen auf meinen Vorschlag vom Oktober dieses Jahres ermutigen mich, den Vorschlag betreffend einem Pilotprojekt für Betreuungsgutscheine in der Stadt Freiburg erneut zu stellen.

Mittlerweile wurde in der Stadt Luzern das erste Projekt ausgearbeitet und kann sicherlich der Stadt Freiburg als gutes Beispiel dienen.

Ma proposition :

Le 29 août 2007, le Conseil fédéral a décidé de soutenir financièrement les cantons et les communes intéressés à réaliser des projets pilotes de bons de garde pour les structures d'accueil. Il s'agit de tester ce nouveau mode de financement axé sur la demande (financement des personnes) et non pas, comme actuellement, sur l'offre (financement des structures d'accueil). Mieux cibler les subventions, stimuler la concurrence entre les fournisseurs de service et accorder le libre choix de la structure d'accueil aux parents, voilà trois objectifs fort intéressants que vise le système de bons de garde.

En plus des aides financières, la Confédération entend également accompagner les projets pilotes, évaluer ceux-ci et rendre accessibles les connaissances ainsi acquises.

La Ville de Fribourg, qui compte et finance un bon nombre de structures d'accueil, a tout intérêt de saisir cette opportunité et de réaliser, en collaboration avec la Confédération, respectivement l'Office fédéral

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

des assurances sociales, un projet pilote. Elle pourrait ainsi faire œuvre de pionnier et contribuer activement à une future réforme du système actuel.

Pour toutes ces raisons, je demande au Conseil communal de réaliser, en collaboration avec la Confédération, un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil."

La décision quant à la prise en considération de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 48 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO), au nom de tous les Conseillers généraux de l'Auge et de la Neuveville, demandant au Conseil communal et aux délégués de la Ville d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer l'offre de la ligne TPF de l'Auge

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) précise que, sauf erreur de sa part, la proposition qu'il dépose est soutenue par tous les conseillers généraux de l'Auge.

"Cette proposition vise à obtenir une amélioration de l'offre de la ligne TPF de l'Auge. Il s'agit d'obtenir :

"a. Une augmentation de la cadence

Nous constatons que celle-ci y est actuellement d'un bus toutes les quinze minutes, jusqu'à 19.00 heures. Malheureusement, dès cette heure-là, la cadence passe à un bus toutes les trente minutes. Nous demandons que la cadence d'un bus toutes les quinze minutes y soit garantie toute la semaine (éventuellement le dimanche jusqu'à 21.00 heures) jusqu'au dernier bus du soir (environ minuit)

Nous proposons que le Conseil communal et les délégués de la Ville à la CUTAF demandent à la CUTAF de mettre en œuvre cette proposition de changement d'horaire pour 2008/2009, au plus tard.

Nous justifions cette augmentation par les besoins suivants :

Vu la topographie des quartiers de la zone historique, il n'est pas possible d'assurer les besoins grandissant en mobilité et en aires de stationnement en ne misant que sur les transports individuels. Le soir et les fins de semaines, ces quartiers se transforment en un véritable parking sauvage. Restaurants, cafés, activités culturelles, fêtes populaires, manifestations plaident en faveur de cette augmentation de cadence. De plus, il faut également améliorer la situation des habitants de la Basse-Ville qui désirent utiliser les transports publics le soir pour se rendre en ville et qui y renoncent à cause d'une cadence à la demi-heure. Pour terminer, nous rappelons qu'avec la réalisation vraisemblable du Werkhof et la venue possible du tribunal administratif, il faudra de toute manière repenser cette offre.

b. Une coordination de l'horaire de la ligne TPF Auge 4 avec les horaires CFF des lignes principales Berne et Lausanne

Notre constat :

- *Le bus pour l'Auge quitte la gare toutes les heures à 03-18-33 et 48 (03 et 33 seulement à partir de 19.00 heures);*

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

- *Le train en provenance de Berne arrive à 25 et 54;*
- *Le train de Lausanne arrive en gare à 03 et 33 ce qui ne permet évidemment pas à ses passagers de prendre le bus 4 de l'Auge;*
- *Le même effet défavorisant peut être constaté pour les utilisateurs depuis la Basse-Ville en direction de Lausanne.*

Nous proposons la réalisation d'une enquête auprès des utilisateurs, touchant notamment les pendulaires qui utilisent les trains dans les directions principales, Berne et Lausanne, et d'améliorer les correspondances en tenant compte des besoins présents."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance

- n° 49 de M. Daniel Gander (UDC), ainsi que de 6 cosignataires, demandant au Conseil communal de chercher des partenaires privés pour parrainer l'éclairage additionnel durant la période des fêtes et d'étudier la réduction de la durée de cet éclairage additionnel

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"La situation précaire des finances communales incite tous les responsables à faire des économies dans tous les domaines, ce qui semble évident.

Soucieux d'améliorer quelque peu la situation, le groupe UDC vous propose, pour l'an prochain déjà, de chercher auprès de grands groupes industriels, voire de commerçants ou d'autres organisations de la place, la possibilité de parrainer l'éclairage additionnel mis en place durant la période des fêtes. D'autres communes ont déjà exploité cette solution. Il serait temps d'en profiter.

Nous serions même d'avis, en ces temps où l'on nous parle en permanence d'économies d'énergie et de changement climatique, que cet éclairage additionnel soit mis en fonction sur une durée plus limitée que celle qui prévaut actuellement.

Vu ce qui précède, nous vous invitons tous à soutenir cette proposition afin qu'elle soit déjà opérationnelle à la fin de 2008. Nous souhaitons aussi que cette solution soit inscrite dans la durée."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 67 de M. Laurent Thévoz (Verts) relative au début retardé de la construction de la salle de spectacle

M. Laurent Thévoz (Verts) s'exprime comme suit :

"Selon certaines rumeurs qui paraissent bien informées, la construction de la salle de spectacle aurait pu commencer il y a six mois déjà. Pourquoi ce retard ?"

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucun retard en ce qui concerne la construction de la salle de spectacle. Les travaux de la commission de bâtisse se poursuivent régulièrement. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à la Commission financière, une information détaillée sera fournie au début de l'année prochaine, probablement vers la mi-février, dans la mesure où cette commission de bâtisse se réunira au tout début du mois de février. A ce moment-là, elle aura en main un devis révisé et pourra se déterminer par rapport aux adjudications. Comme vous le savez, les appels d'offres ont été lancés par leur publication dans la feuille officielle. Les offres viennent de rentrer. Elles doivent être examinées. Lorsque ces éléments seront connus, nous pourrions vous livrer toutes les informations utiles au sujet de ce chantier.

M. Laurent Thévoz (Verts) se demande simplement pourquoi l'on n'a pas fait des appels d'offres il y a six mois. Il n'y avait nullement besoin d'attendre pour procéder à ces appels d'offres.

- n° 68 de M. Michel Ducrest (PDC) relative à l'information promise à la Commission financière au sujet des perspectives de construction de la salle de spectacle

M. Michel Ducrest (PDC) intervient comme suit suite à la réponse que vient de donner M. J. Bourgknecht à la question de M. L. Thévoz.

"Jusqu'ici, la Commission financière a toujours reçu une information comme quoi elle recevrait des renseignements au cours du mois de janvier 2008. Maintenant, vous évoquez le mois de février. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une mesure dilatoire. Mais, s'agit-il bien de reporter un peu plus loin pour qu'on en sache un peu moins, de manière à ce que cela aille beaucoup mieux ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme qu'il ne s'agit absolument pas d'une mesure dilatoire. Ce n'est que ce matin même que nous avons fixé la date des séances de la commission de bâtisse de l'an prochain. Effectivement, la séance déterminante se tiendra le 5 février 2008 – c'est-à-dire, sauf erreur, le mardi de Carnaval. Lorsque nous aurons tenu cette séance, nous serons à même de vous fournir toutes les informations.

M. Michel Ducrest (PDC) remercie le Conseil communal de cette réponse.

- n° 69 de Mme Wanda Suter (PS) relative au coût du nettoyage occasionné par les journaux gratuits

Frau Wanda Suter (SP) erklärt :

"«Die Vermüllung der Städte durch die Gratiszeitungen wird immer grösser», sagte U. Geissmann, der Direktor des Schweizerischen Städteverbands, am Mittwochabend in der Sendung "10vor10" des Schweizer Fernsehens.

En effet, le lecteur de ce nouveau type de média dit 'gratuit' a la fâcheuse tendance d'abandonner son canard au premier coin de rue. Il en résulte, pour les centres urbains, des coûts de nettoyage additionnels.

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

Ce ne sont pas moins d'1'600'000 exemplaires de ces gratuits qui sont distribués chaque jour.

C'est pourquoi l'Union des villes suisses parle aujourd'hui de proposer la perception d'une taxe d'élimination anticipée d'un à deux centimes par exemplaire distribué.

La Ville de Berne, où les déchets engendrés par les gratuits atteignent 55 tonnes par année, a annoncé vouloir entrer prochainement en négociation avec les éditeurs pour trouver une solution à ce problème.

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg entend-il déposer une telle requête auprès d'Edipresse de Tamedia et de Ringier, éditeurs des gratuits distribués à ce jour dans notre ville ? A défaut d'organiser un grand feu le 1^{er} août avec ce vieux papier, le Conseil communal pourrait inviter ces éditeurs à parrainer l'éventuel feu d'artifice auquel nous pourrions avoir droit."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, précise que Mme W. Suter a effectivement lu en allemand le texte de l'Union des villes suisses, parce que ce document n'existe pas en français. "Nous avons demandé la traduction, mais apparemment, cela ne peut pas se faire. Comme quoi, parfois on est majoritaire, parfois on est minoritaire ! C'est vous dire que nous avons envisagé cette possibilité.

Pour l'instant, la situation n'est pas satisfaisante, mais n'est pas catastrophique. Nous avons, en effet, pu, jusqu'ici, malgré quelques attaques sur le plan juridique, limiter le nombre de caissettes sur le domaine public. Nous pouvons ainsi aussi réduire le nombre de journaux gratuits qui doivent être ramassés par la Voirie.

Mais il est clair que si la situation devait empirer, principalement par l'installation de caissettes sur le domaine privé – puisque ces gens sont très malins et maintenant posent leurs caissettes sur le domaine privé – nous laissons ouverte cette possibilité d'une négociation avec les éditeurs – non seulement pour le paiement d'une location pour les emplacements de caissettes, mais également pour les frais d'évacuation des déchets. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer par les médias, l'enlèvement de ces journaux ne peut pas se faire par la voie du recyclage, mais uniquement par celle de la destruction. En effet, ces journaux gratuits sont mélangés à d'autres déchets, non recyclables, et doivent donc être incinérés par la Saidef, à un coût qui nous est facturé à la tonne. La porte reste ouverte à une négociation avec les éditeurs pour obtenir leur participation à ces frais d'élimination."

Mme Wanda Suter (PS) remercie le Conseil communal de cette réponse. Elle souhaite simplement ajouter que la Ville de Sion exige 500 francs de privés qui acceptent la pose de telles caissettes sur leur terrain.

D. AUTRE INTERVENTION

Mme Antoinette de Weck (PLR) précise que le Conseil communal souhaite qu'une délégation de son sein rencontre, le 9 janvier 2008, une délégation du Conseil général au sujet de la révision du règlement du Conseil général. L'intervenante souhaiterait connaître sur quels

Séance du 18 décembre 2007

Divers (suite)

points portera cette discussion. Quels conseillers communaux y participeront ? Pourriez-vous nous dire sur quels articles vous interviendrez et ferez des observations.

La Présidente estime, qu'en l'état, ce dossier concerne le Bureau et le Conseil communal, mais pas forcément l'ensemble du Conseil général.

Mme Antoinette de Weck (PLR) reconnaît la pertinence de cette remarque.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente lève cette séance, en souhaitant à ses collègues de belles fêtes et un bon début d'année 2008.

Il est 23.40 heures.

Fribourg, le 22 janvier 2008
AP/jc/nm

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI